

# S. E. E. T.

Société d' Exploitation de l' Entreprise Thuilier  
ACCUMULATEURS ELECTRIQUES  
B.P. 889 – 98845 NOUMEA CEDEX  
Tél: 27 49 06 – Fax:27 38 75  
Mail: [s.e.e.thuilier@canl.nc](mailto:s.e.e.thuilier@canl.nc)

Nouméa le 3 Juillet 2015

DIMENC  
Attn Madame Delphine GERY  
s/c Monsieur Justin PILOTAZ  
Chef du service Industrie  
BP 465  
98845 NOUMEA Cedex

Objet: porter à connaissance

Pièces jointes: 3 documents + un CD-ROM

Madame,

Veillez trouver ci-joint les documents suivants:

- 3 exemplaires papier d' un porter à connaissance du dossier de demande d' autorisation d' exploiter une entreprise de fabrication d' accumulateurs au plomb.
- 1 exemplaire informatique (CR-ROM)

Vous souhaitant bonne réception,  
Cordialement,

La gérante

Sandrine Thuilier



DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ENERGIE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
Arrivé le	- 3 JUIL. 2015
Enregistré le	- 3 JUIL. 2015
N° CE	15 - 3160 - 1669



**CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT**  
NOUVELLE CALEDONIE



## PORTER A CONNAISSANCE

### DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

Entreprise de fabrication d'accumulateur au plomb – S.E.E.T.

Commune de Nouméa, Zone industrielle de Ducos

2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 rev0

Mai 2015

*Dossier au titre du Code de l'Environnement de la province Sud*



**STARTEX**

**2, rue franklin  
ZI Ducos**

**Tel: 27.49.06 / Fax: 27.38.75**

DIRECTION DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ENERGIE  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Arrivé le - 3 JUIL. 2015

Enregistré le - 3 JUIL. 2015

- 3160 -

**CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT**

3, rue Dolbeau – ZI Ducos – BP 12 377 – 98 802 Nouméa Cedex  
Tel. : 25 30 20 – Fax : 28 29 10 – E-mail : capse.nc@capse.nc  
SARL au capital de 1 000 000 francs CFP – RIDET 674 200.001

AS

Abg

 <b>CAPSE</b> <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

**Titre :** Porter à connaissance du dossier de demande d’autorisation d’exploiter

**Demandeur :** SEET

**Destinataire(s) :** DIMENC (1 exemplaire papier et une version informatique)

**Copie(s) :** SEET (1 exemplaire papier et une version informatique)

**Référence commande :** devis n°2015-P71

## HISTORIQUE DU DOCUMENT

Rev. 0	24/06/15	B.GRAUX	C.DELORME	B.GRAUX	S.THUILIER	Etablissement
<b>Version</b>	<b>Date</b>	<b>Rédaction</b>	<b>Vérification</b>	<b>Approbation</b>	<b>Approbation client</b>	<b>Commentaires</b>

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CAPSE NC, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la réglementation en vigueur.

La responsabilité de CAPSE NC ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalents qui seraient portés par CAPSE NC dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. La responsabilité de CAPSE NC ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d’extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

CAPSE NC dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.

 <b>CAPSE</b> <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

## **TABLES DES MATIERES**

<b>TABLES DES MATIÈRES .....</b>	<b>2</b>
<b>AVANT PROPOS .....</b>	<b>5</b>
<b>PARTIE 1 : IDENTITÉ DU DEMANDEUR.....</b>	<b>6</b>
<b>1 DÉNOMINATION ET RAISON SOCIALE .....</b>	<b>7</b>
<b>2 PÉTITIONNAIRE ET RESPONSABLE DU SUIVI DU DOSSIER .....</b>	<b>7</b>
<b>PARTIE 2 : DESCRIPTION DES INSTALLATIONS MODIFIEES.....</b>	<b>8</b>
<b>1 NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES – CLASSEMENT DANS LA NOMENCLATURE DES ICPE.....</b>	<b>9</b>
<b>2 MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS.....</b>	<b>10</b>
2.1 UNITÉ DE NEUTRALISATION.....	10
2.1.1 Localisation.....	10
2.1.2 Usage.....	10
2.1.3 Equipements.....	11
2.1.4 Procédé.....	13
2.2 UNITÉ DE DÉMINÉRALISATION.....	13
2.2.1 Localisation.....	13
2.2.2 Usage.....	13
2.2.3 Equipements.....	13
2.2.4 Procédé.....	14
2.3 STOCKAGE DES ACIDES/BASES .....	14
<b>PARTIE 3 : RÉVISION DE L’ÉTUDE D’IMPACT .....</b>	<b>15</b>
<b>1 RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L’ÉTUDE D’IMPACT .....</b>	<b>17</b>
<b>2 EVALUATION DES IMPACTS DES NOUVELLES INSTALLATIONS OU DES INSTALLATIONS MODIFIÉES .....</b>	<b>18</b>

 <b>CAPSE</b> <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

2.1	AVANT-PROPOS.....	18
2.2	IMPACTS SUR LES ÉMISSIONS SONORES .....	18
2.2.1	Identification et quantification des sources d’émissions sonores .....	18
2.2.2	Mesures prises pour supprimer ou limiter les inconvénients .....	18
2.3	IMPACTS SUR LES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES .....	18
2.3.1	Identification et quantification des sources d’émissions .....	18
2.3.2	Mesures prises pour supprimer ou limiter les inconvénients .....	19
2.4	IMPACTS DES EFFLUENTS LIQUIDES .....	19
2.4.1	Identification des sources d’effluents liquides .....	19
2.4.2	Mesures préventives, réductrices et/ou compensatoires .....	19
2.5	IMPACTS DES DÉCHETS .....	20
2.5.1	Définitions .....	20
2.5.2	Gestion des déchets.....	21
2.6	IMPACTS LIES AU TRAFIC .....	25
2.6.1	Identification et quantification des sources d’émissions .....	25
2.6.2	Mesures prises pour supprimer ou limiter les inconvénients .....	25
2.7	IMPACT PAYSAGER .....	25
2.7.1	Mesures prises pour supprimer ou limiter les inconvénients .....	25
<b>3</b>	<b>ESTIMATION DES DÉPENSES DES MESURES DE RÉDUCTION DES IMPACTS ENVISAGÉES.....</b>	<b>26</b>
	<b>PARTIE 4 : REVISION DE L’ETUDE DE DANGERS .....</b>	<b>27</b>
<b>1</b>	<b>RÉSUMÉ NON TECHNIQUE .....</b>	<b>28</b>
<b>2</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>28</b>
<b>3</b>	<b>IDENTIFICATION DES POTENTIELS DE DANGERS .....</b>	<b>28</b>
3.1	RISQUES LIÉS À L’ENVIRONNEMENT DU SITE.....	28
3.2	LES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU SITE.....	28

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

3.2.1 Risques liés aux produits.....	28
3.2.2 Accidentologie.....	28
3.2.3 Risques de pollution des eaux.....	29

**PARTIE 5 : REVISION DE LA NOTICE D’HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ ..... 30**

**AVANT-PROPOS ..... 31**

**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Tableau de classement des ICPE de l’établissement SEET .....	9
Tableau 2 : Tableau de synthèse des impacts et mesures.....	17
Tableau 3 : Quantification et classification des déchets selon la nomenclature déchets.....	23

**LISTE DES FIGURES**

Figure 1 : Sorties principale et secondaire.....	12
Figure 2 : Bidon de stockage du résidu de fond de cuve .....	12

**LISTE DES ANNEXES**

- Annexe 1 : Extrait Ridet et Kbis de la société SEET
- Annexe 2 : Plan de récolement du plan de masse et des réseaux
- Annexe 3 : Manuel d’utilisation et de maintenance de l’unité de déminéralisation
- Annexe 4 : Fiches de donnée de sécurité

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

## **AVANT PROPOS**

Le présent document constitue le porter à connaissance des modifications intervenues dans l’usine depuis l’obtention de son arrêté d’autorisation n° 11252-2009/ARR/DIMENC/SI autorisant l’exploitation d’une usine de fabrication d’accumulateurs électriques par la société d’exploitation de l’entreprise Thuilier délivrée le 21 octobre 2009

A la suite d’une visite d’inspection de l’usine par le service de l’Industrie de la DIMENC réalisée le 4 décembre 2014, il a été demandé par courrier n°CS14-3160-SI-2739/DIMENC d’informer des modifications suivantes :

- l’installation d’une unité de déminéralisation ;
- les modifications apportées à l’unité de neutralisation ;
- le stockage et l’utilisation de la soude / acide ;
- les changements dans la gestion des déchets.

Ces modifications n’entraînent pas de changement dans le classement des installations selon la nomenclature ICPE.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

## **PARTIE 1 :**

### **IDENTITE DU DEMANDEUR**

 <b>CAPSE</b> <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

## 1 DENOMINATION ET RAISON SOCIALE

<b>Raison sociale</b>	SEET
<b>Forme juridique</b>	Société à responsabilité limitée
<b>Siège social</b>	Rue Franklin Zone industrielle de Ducos BP 889– 98845 Nouméa - Nlle Calédonie
<b>Coordonnées</b>	☎ : 27 49 06 Fax : 27 38 75
<b>Registre du commerce</b>	87 B 175711

Le Kbis et l’extrait Ridet sont présentés en **Annexe 1**.

## 2 PETITIONNAIRE ET RESPONSABLE DU SUIVI DU DOSSIER

Nom, prénoms	Madame Sandrine THUILIER
Nationalité	Française
Domicile	Rue Franklin Zone industrielle de Ducos BP 889– 98845 Nouméa - Nlle Calédonie
Qualité	Gérante
Coordonnées	☎ 27 49 06 s.e.e.thuilier@canl.nc

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

## **PARTIE 2 :**

# **DESCRIPTION DES INSTALLATIONS MODIFIEES**

 <b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

## 1 NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES – CLASSEMENT DANS LA NOMENCLATURE DES ICPE

L’usine relevait de la rubrique 2720 « *installation stockant ou traitant principalement des déchets industriels provenant d’installations classées* ». Depuis la délibération n°274-2011/BAPS/DIMENC du 1<sup>er</sup> juin 2011 définissant la nomenclature des installations classées pour la protection de l’environnement (ICPE), la rubrique 2720 a été supprimée.

L’usine récupère les accumulateurs au plomb usagés de ces clients (particuliers ou professionnels). Cette activité relève dorénavant de la rubrique 2718-2 « *Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou contenant des substances dangereuses* ». La quantité de déchets susceptible d’être présente dans l’installation est de 8 tonnes (8 bacs de stockage de batteries pouvant contenir une tonne).

L’usine est équipée de deux compresseurs à air (4,5 kW et 5,5 kW) qui n’utilisent pas de fluides inflammables ou toxiques. La rubrique 2920 est donc supprimée du tableau de classement.

**Tableau 1 : Tableau de classement des ICPE de l’établissement SEET**

Désignation des activités	Caractéristiques	Nomenclature		Régime de classement
		Rubrique	Seuil	
Fabrication d’accumulateur et de piles au plomb	-	2670	-	<b>A</b>
Installation de transit de déchets dangereux	Stockage des batteries usagées dans 8 bacs en rétention : 8 tonnes	2718-2	≥ 5 tonnes	<b>A</b>
Atelier de charge d’accumulateurs	2 chargeurs de 3,3 et 7,2 kW soit une Pmax de 10,5 kW	2925	Pmax > 50 kW	<b>Non classé</b>
Emploi et stockage d’acide sulfurique et d’acide chlorhydrique à plus de 25% en poids d’acide	Stockage maximal de 520 bidons de 30 litres d’acide sulfurique à 96% soit 32 tonnes et d’un bidon de 25 litres d’acide chlorhydrique	1611	10 < Q ≤ 250 T	<b>D</b>
Emploi et stockage de soude à 30% en poids d’hydroxyde de sodium	Le stockage maximal est de 600 litres, soit 912 kg	1630	< 100 tonnes	<b>Non classé</b>
Stockage de matières plastiques	400 m <sup>3</sup> de stocks de batteries vides, capuchons, couvercles...	2662	100 < Q < 1000 m <sup>3</sup>	<b>D</b>

 <b>CAPSE</b> <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

Désignation des activités	Caractéristiques	Nomenclature		Régime de classement
		Rubrique	Seuil	
Atelier d’entretien des véhicules (montage des batteries)	Surface de l’atelier de montage de 30 m <sup>2</sup>	2930	S < 200 m <sup>2</sup>	<b>Non Classé</b>

## 2 MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS

Le plan d’ensemble des installations a été élaboré à partir des installations existantes et des projets en phase APS. Le plan de récolement des installations est présenté en **Annexe 2**. La mise à jour a pris en compte l’ensemble des travaux de mise en conformité du site et des améliorations de production effectués depuis 2008.

### 2.1 UNITE DE NEUTRALISATION

#### 2.1.1 Localisation

L’emplacement de l’unité a été modifié par rapport au dossier initial.

L’unité de neutralisation a été installée sur la dalle béton placée sous auvent pare-pluie en structure métallique. Ce local ouvert sur une face est accolée au vestiaire des employés.

#### 2.1.2 Usage

L’unité de neutralisation est un système de traitement interne des eaux de procédé acides. Un réseau séparatif enterré collecte par des regards les eaux de procédé provenant :

- du poste de lavage des batteries neuves remplies,
- du poste de remplissage des batteries neuves,
- du local de stockage d’acide sulfurique et de préparation d’électrolyte,
- et de l’unité de déminéralisation lors des régénérations des filtres.

L’électrolyte des batteries défectueuses est également traité dans l’unité de neutralisation.

Ces deux derniers points (effluents de l’unité de déminéralisation et des batteries défectueuses) n’étaient pas décrits dans le dossier initial.

Par le réseau séparatif, les eaux s’écoulent vers l’unité de neutralisation via une canalisation PEHD DN 100.

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d'accumulateur au plomb</b>	

Les eaux de lavage :

Les eaux de lavage des batteries s'écoulent des tables de lavage sur la dalle de lavage, équipée d'une chape d'écoulement (2% minimum) drainant les eaux de lavage dans un siphon connecté à une canalisation reliée au réseau général d'eaux de procédé. Ces eaux sont canalisées (réseau enterré et regard béton anti-acide) vers l'unité de neutralisation.

Les eaux de régénération de l'unité de déminéralisation :

Deux fois par an, les filtres cationique et anionique de l'unité de déminéralisation sont régénérés. Cela consiste en un nettoyage à contre-courant des filtres qui nécessite l'usage d'acide chlorhydrique et de soude caustique. Les eaux de lavage des filtres sont rejetées dans le réseau des eaux de procédé et traitées dans l'unité de neutralisation.

Les eaux du poste de remplissage des batteries neuves :

L'électrolyte pouvant débordé de la batterie est récupéré par une canalisation connectée à la table de remplissage des batteries. L'électrolyte est envoyé dans le réseau de collecte des eaux de procédé et traité dans l'unité de neutralisation.

Les eaux de procédé du local de fabrication de l'électrolyte :

Les égouttures d'acide sulfurique et d'électrolyte et les déversements accidentels sont récupérés dans un caniveau à grille connecté au réseau d'eau de procédé, stockés dans le bac tampon et traités dans l'unité de neutralisation.

### **2.1.3 Equipements**

Le réseau est constitué de canalisations enterrées en PEHD. Les connexions de réseaux sont réalisées par des regards en béton. Les pentes d'écoulement seront de 2 ou 3%. En aval du regard étanche collectant les 4 sources, situé dans le passage externe actuel, les eaux s'écoulent dans une canalisation PEHD DN 100 vers l'unité de neutralisation.

L'unité de neutralisation possède en entrée une fosse en béton armé revêtu de peinture anti-acide d'un volume de 1000 litres et couvert par une plaque en acier galvanisé.

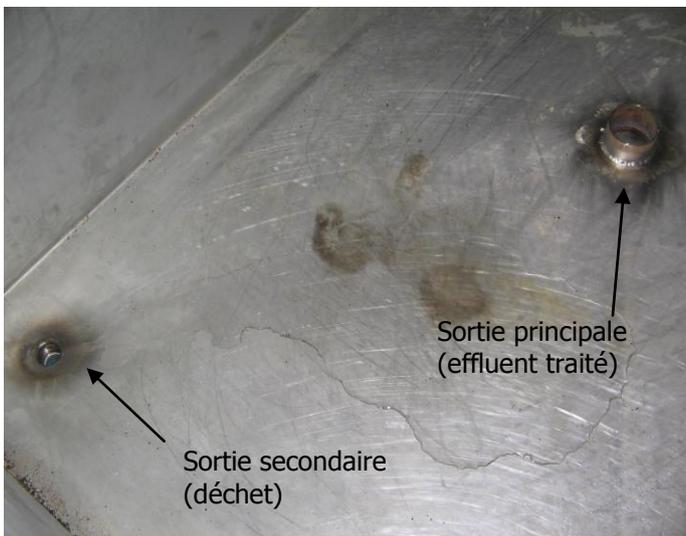
Cette fosse assure ainsi un volume tampon permettant de recueillir sans débordement l'intégralité d'un réservoir d'électrolyte en cas de situation accidentelle. La fosse est équipée d'un capteur de niveau haut déclenchant une alarme sonore et visuelle à 80 % de sa capacité maximale. Elle est revêtue d'une peinture résistante à l'acide sulfurique.

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

Une pompe centrifuge est installée pour pomper les eaux dans la fosse de collecte, au moyen d’une canalisation de pompage débouchant en point bas de la fosse. Cette canalisation est équipée d’un clapet anti-retour.

La pompe, d’un débit de 4 l/s, permet de transférer les eaux acides dans un bac en inox surélevé de 500 litres et monté sur un châssis en acier. Ce bac est équipé d’un couvercle en inox.

Pour améliorer le procédé de traitement, la sortie principale des eaux traitées reliée au réseau pluvial du bac de neutralisation en inox a été surélevée pour que le précipité qui aura préalablement décanté, reste dans le bac. Une deuxième sortie a été aménagée pour permettre de récupérer le résidu contenu dans le fond de la cuve.



**Figure 1 : Sorties principale et secondaire**



**Figure 2 : Bidon de stockage du résidu de fond de cuve**

Une vanne sur la canalisation de retour du bac de neutralisation vers le bac tampon permet de diriger les eaux traitées vers la canalisation de vidange connectée au réseau d’eaux pluviales du site puis au réseau unitaire public.

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

## 2.1.4 Procédé

Le démarrage de la pompe se fait manuellement depuis le panneau de contrôle local situé dans l’unité. Les opérateurs du site en charge d’opérer l’unité réalisent périodiquement une surveillance du niveau liquide dans la fosse de collecte.

La procédure de neutralisation de l’eau est la suivante (affichée au poste de travail) :

- 1/ Neutraliser la cuve à la soude à 30% en fonction du pH de l’eau ;
- 2/ Laisser décanter pendant 24h ;
- 3/ Vérifier le pH de l’eau à l’aide du pHmètre mobile. Si le pH est compris en 6,5 et 8,5, la cuve est vidée jusqu’au seuil de la bonde d’évacuation ;
- 4/ Laisser le fond de la cuve s’évaporer en laissant suffisamment d’eau pour vidanger le fond de cuve avec la raclette ;
- 5/ Vider le fond de cuve dans le bidon en plastique de 5 litres à l’aide de la raclette.
- 6/ Fermer le bidon et le stocker sur la dalle béton à proximité de l’unité de neutralisation.

## 2.2 UNITE DE DEMINERALISATION

### 2.2.1 Localisation

L’unité de déminéralisation est installée dans une armoire située dans la cour en face du local de fabrication de l’électrolyte. L’armoire est maintenue fermée à clef.

### 2.2.2 Usage

Une unité de déminéralisation a été installée pour fabriquer de l’eau déminéralisée à partir de l’eau potable du réseau public entrant dans la composition de l’électrolyte des batteries.

### 2.2.3 Equipements

Le dispositif se compose :

- d’un filtre à cartouche de charbon avec un degré de filtration de 50 µm,
- d’un filtre à résines cationiques,
- et d’un filtre à résines anioniques fortes.

Pour le fonctionnement de l’unité de déminéralisation et la seconde machine à thermosoudure, un deuxième compresseur à air de 5,5 kW a été installé dans l’usine.

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb	

## 2.2.4 Procédé

La purification de l’eau dans l’installation est assurée par l’action de l’échange ionique dans les filtres contenant les résines échangeuses. Cet échange d’ions assure l’élimination des cations et anions dans l’eau.

Pour nettoyer les filtres de l’unité de déminéralisation, on procède à une régénération des filtres sur indication de l’équipement (alarme visuelle). Deux régénérations sont nécessaires par an. La régénération consomme de l’acide chlorhydrique à 33% (15 litres) et de la soude caustique à 30% (12 litres). Un bidon d’acide de 25 litres et un bidon de soude de 30 litres sont installés dans une rétention en PEHD au sol dans l’armoire. Les eaux de lavage de la régénération sont évacuées dans le réseau de collecte des eaux de procédé.

Le manuel d’utilisation et de maintenance est présenté en **Annexe 3**.

## 2.3 STOCKAGE DES ACIDES/BASES

La soude caustique achetée et utilisée pour les unités de neutralisation et de déminéralisation est titrée à 30%. La fiche de données de sécurité est présentée en **Annexe 4**.

Le lieu de stockage de la soude caustique se situe au niveau de l’unité de neutralisation. La quantité de stockage maximale est portée de 10 bidons de 30 litres à 24 bidons de 25 litres. Les bidons sont stockés dans deux bacs en PEHD en rétention.

Le stockage maximal d’acide chlorhydrique à 33% est de 1 bidon de 25 litres (dans l’armoire de l’unité de déminéralisation). La fiche de données de sécurité de l’acide chlorhydrique est présentée en **Annexe 4**.

Le volume et le lieu de stockage de l’acide sulfurique n’ont pas évolué.

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

## **PARTIE 3 :**

# **REVISION DE L’ETUDE D’IMPACT**

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

**Rappel** : Le présent dossier porte sur les modifications apportées à l’usine de fabrication d’accumulateurs depuis sa mise en exploitation. Toutes les données déjà présentées dans l’étude d’impact initiale (2007) ne seront donc pas reprises dans le présent rapport, qui sera focalisé sur les installations nouvelles ou modifiées depuis le dossier initial.

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	Société SEET – Fabrication d'accumulateur au plomb	

## 1 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Ce tableau synthétise les impacts et mesures envisagées pour les installations nouvellement installées ou modifiées de l'usine.

**Tableau 2 : Tableau de synthèse des impacts et mesures**

Modification	Thèmes	Impacts négatifs potentiels	Principales mesures prises pour l'environnement
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajout de l'unité de déminéralisation de l'eau potable</li> </ul>	Eau / sol	Pollution des sols et des eaux (surface et souterraine)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rétention en PEHD pour les bidons de produits corrosifs (acide chlorhydrique et soude caustique).</li> <li>Traitement des eaux de lavage des filtres (deux régénérations par an) par l'unité de neutralisation.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification du bac de neutralisation</li> </ul>	Eau / Déchets	Pollution des eaux et des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration du système de traitement par la retenue du précipité concentré en plomb ;</li> <li>Gestion du résidu de fond de cuve comme un déchet dangereux.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation du volume de stockage de soude caustique</li> </ul>	Eau/sol/déchets	Pollution des sols et des eaux (surface et souterraine)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bac en rétention en PEHD avec couvercle pour les bidons de soude caustique.</li> </ul>

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb	

## 2 EVALUATION DES IMPACTS DES NOUVELLES INSTALLATIONS OU DES INSTALLATIONS MODIFIEES

### 2.1 AVANT-PROPOS

Les impacts environnementaux générés par les installations nouvellement installées ou modifiées de l’usine seront étudiés dans le présent chapitre. Les impacts sont évalués dans le cadre du fonctionnement normal des installations. Les impacts des situations dégradées ou accidentelles sont traités dans la **Partie 4 – Etude de dangers**.

De même ce chapitre présentera les mesures réductrices et/ou compensatoires afin de réduire ou de supprimer les impacts.

Les effets d’un projet sur l’environnement peuvent être temporaires ou permanents.

Les impacts environnementaux sont évalués selon la méthode générale d’analyse des effets décrite dans le chapitre 2 de l’Etude d’impacts du dossier de demande d’autorisation d’exploiter initial.

### 2.2 IMPACTS SUR LES EMISSIONS SONORES

#### 2.2.1 Identification et quantification des sources d’émissions sonores

L’unité de neutralisation et l’unité de déminéralisation ne sont pas des équipements bruyants.

Les modifications apportées ne modifient pas le niveau sonore généré par l’usine.

#### 2.2.2 Mesures prises pour supprimer ou limiter les inconvénients

Aucune mesure envisagée

Les cotations de l’impact brut et résiduel restent les mêmes.

**L’impact résiduel des émissions sonores (Br) est jugé faible.**

### 2.3 IMPACTS SUR LES EMISSIONS ATMOSPHERIQUES

#### 2.3.1 Identification et quantification des sources d’émissions

Les unités de déminéralisation et de neutralisation n’émettent pas de poussières ou de gaz lors de leur fonctionnement.

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb	

### 2.3.2 Mesures prises pour supprimer ou limiter les inconvénients

Aucune mesure envisagée

Les cotations de l’impact brut et résiduel restent les mêmes.

**L’impact résiduel des émissions atmosphériques (A3r) est jugé faible.**

## 2.4 IMPACTS DES EFFLUENTS LIQUIDES

### 2.4.1 Identification des sources d’effluents liquides

Les modifications concernent les eaux de procédé.

- Unité de déminéralisation

L’unité de déminéralisation produit de l’eau déminéralisée qui est envoyée dans le local de fabrication de l’électrolyte par une canalisation enterrée. Deux fois par an, les filtres sont lavés par le procédé dit de régénération. Le lavage se fait à contre-courant dans le filtre cationique avec 15 litres d’acide chlorhydrique à 33% et dans le filtre anionique avec 12 litres de soude caustique à 30%. Les rejets d’acide et de base et le lavage à grandes eaux des filtres entre chaque lavage à contre-courant neutralisent en partie et diluent les eaux de lavage.

Les bidons d’acide chlorhydrique et de soude caustique sont stockés dans une rétention en PEHD résistant aux attaques de produits corrosifs.

- Unité de neutralisation

Les modifications apportées à l’unité de neutralisation améliorent la qualité de l’eau traitée par récupération du précipité chargé en plomb. Un déchet supplémentaire est à gérer (Cf. Chapitre 4.5).

### 2.4.2 Mesures préventives, réductrices et/ou compensatoires

- Unité de déminéralisation

Les eaux de lavage sont rejetées dans le réseau de collecte des eaux de procédé (eau de lavage des batteries, etc.) et évacuées dans le bac tampon de 1000 litres de l’unité de neutralisation.

- Unité de neutralisation

L’ajout de soude caustique à 30% dans l’électrolyte entraîne la formation d’un précipité sur lequel l’élément plomb est adsorbé. Le précipité de couleur orangé décante au bout de 24 heures. Pour le récupérer, la sortie principale du bac de neutralisation a été modifiée avec l’ajout d’une rehausse de 2 cm de haut permettant de retenir le fond de la cuve lors de la vidange de l’eau traitée dans le réseau d’eau pluviale. Le précipité est laissé dans la cuve en inox pour faire évaporer l’eau en excès. Une fois que le précipité à une consistance de

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

boue liquide, il est récupéré depuis une seconde sortie dans un bidon en plastique. L’eau contenu dans le déchet continu ensuite de s’évaporer. A la fin, un déchet poudreux est obtenu.

La modification apportée à l’unité de neutralisation est une mesure réductrice de l’impact.

Les cotations de l’impact brut et résiduel restent les mêmes.

**L’impact résiduel des eaux de procédé (E3r) est jugé faible.**

## 2.5 IMPACTS DES DECHETS

### 2.5.1 Définitions

#### ➤ Déchets inertes

Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction chimique, physique ou biologique de nature à nuire à l’environnement. Ils sont essentiellement constitués par des déblais et gravats (bétons, céramiques, briques, déchets de verres, terres et granulats non pollués et sans mélange, etc.).

#### ➤ Déchets non dangereux (anciennement appelés DIB)

Les DND sont les déchets non dangereux et non inertes résultant de l’activité industrielle. Ils sont regroupés en grande famille : bois, papier, cartons, métaux, plastiques, verre caoutchouc, textile, cuir...

Les déchets industriels banals suivent des filières de traitement similaires à celles mise en œuvre pour les déchets municipaux. Ils peuvent être soit stockés en décharge de classe 2 soit recyclés ou incinérés.

#### ➤ Déchets dangereux (anciennement appelés DIS)

Les déchets dangereux sont des déchets, produits par l’activité industrielle, qui contiennent des éléments nocifs ou dangereux en concentration plus ou moins forte et qui nécessite un traitement particulier.

Du fait de leur nature ou de leurs caractéristiques physico-chimiques, ces déchets ne peuvent être éliminés comme les déchets industriels banals. Ils font l’objet d’un contrôle renforcé à tous les niveaux : production, stockage, transport, pré-traitement et élimination.

#### ➤ Déchets organiques

Les déchets organiques comprennent les boues de traitement des eaux domestiques, les matières de vidange, les boues de curage des bassins et fossés et les corps gras (boues d’installation d’assainissement, huiles de cuisine).

#### ➤ Déchets verts

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

Résidus d’origine végétale issus des activités de jardinage et d’entretien des espaces verts. On distingue les déchets verts des particuliers, dits de jardins, et les déchets verts municipaux qui sont produits par les services techniques des collectivités.

➤ Déchets d’équipements électriques et électroniques (DEEE)

Déchets issus des équipements fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques avec une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu, ainsi que les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs<sup>1</sup>. On entend également par DEEE, tous les composants, sous-ensembles, et produits consommables faisant partie intégrante du produit au moment de la mise au rebut. Tout DEEE contenant un composant dangereux (exemples : PCB, HFC, HCFC, amiante...) est un déchet dangereux.

## 2.5.2 Gestion des déchets

L’unité de déminéralisation et l’unité de neutralisation génèrent des déchets :

Le tableau n°3 présente les données qui se retrouveront dans le registre déchets :

- ♦ la typologie du déchet,
- ♦ la codification associée aux déchets générés selon le décret N°2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets,
- ♦ les quantités produites,
- ♦ le mode de stockage, de collecte et d’élimination,
- ♦ et le niveau de gestion du déchet qui permet de qualifier la gestion du déchet.

On considère les quatre niveaux suivants en matière de gestion des déchets d’entreprise<sup>2</sup> :

- Niveau 0 : Réduction à la source de la quantité et de la toxicité des déchets produits. C’est le concept de technologie propre.
- Niveau 1 : Recyclage ou valorisation des sous-produits de fabrication.
- Niveau 2 : Traitement ou prétraitement des déchets. Ceci inclut notamment les traitements physico-chimiques, la détoxification, l’évapo-incinération ou l’incinération avec récupération d’énergie.

<sup>1</sup> Définition : Art.422-47 du Code de l’environnement de la province Sud

<sup>2</sup> Circulaire du 28/12/90 relative aux installations classées pour la protection de l’environnement. Etudes déchets

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

- Niveau 3 : Mise en décharge ou enfouissement en site profond.

Sigle :

DIND : Déchet Industriel Non Dangereux

DID : Déchets Industriel Dangereux

 <b>CAPSE</b> <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

**Tableau 3 : Quantification et classification des déchets selon la nomenclature déchets**

Installation	Désignation	Code déchets <sup>3</sup>	Caractère	quantité estimée	Stockage	Elimination	Niveau de gestion des déchets <sup>4</sup>
-	Electrolyte provenant des batteries sous garantie	20 01 14*	Dangereux	20 L/mois	Verser dans la cuve de neutralisation	Neutralisation à la soude caustique	Niveau 2
Unité de neutralisation	Résidus de fond de cuve de neutralisation	19 02 05*	Dangereux	6kg/an	Décantation dans le fond de la cuve de neutralisation puis stockage dans un bidon en plastique	Déchet remis à un prestataire de gestion des déchets dangereux : stabilisation et stockage en ISD de classe 1 en Nouvelle-Zélande	Niveau 3
Unité de déminéralisation	Résine cationique et/ou anionique	19 09 05	Non dangereux	50 L/an à 110 L/8 ans	Bidon plastique	Enfouissement à l'ISD de Gadji	Niveau 3

<sup>3</sup> Décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets

<sup>4</sup> Circulaire du 28 décembre 1990 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Etudes déchets

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

Installation	Désignation	Code déchets <sup>3</sup>	Caractère	quantité estimée	Stockage	Elimination	Niveau de gestion des déchets <sup>4</sup>
Unité de déminéralisation	Réipients plastiques souillés à l'acide chlorhydrique et à la soude	15 01 10*	Dangereux	2 bidons souillés / an	Usine	Recyclage en interne	Niveau 1

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

## 2.6 IMPACTS LIES AU TRAFIC

### 2.6.1 Identification et quantification des sources d’émissions

Les unités de déminéralisation et de neutralisation ne modifient pas le trafic routier généré par les activités de SEET.

### 2.6.2 Mesures prises pour supprimer ou limiter les inconvénients

Aucune mesure envisagée

Les cotations de l’impact brut et résiduel restent les mêmes.

**L’impact résiduel du trafic (Tr) est jugé modéré.**

## 2.7 IMPACT PAYSAGER

Les unités de déminéralisation et de neutralisation ne modifient pas l’aspect paysager du site de SEET, ni les émissions lumineuses.

### 2.7.1 Mesures prises pour supprimer ou limiter les inconvénients

Aucune mesure envisagée

Les cotations de l’impact brut et résiduel restent les mêmes.

**L’impact résiduel sur le paysage (Pr) est jugé faible.**

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

### 3 ESTIMATION DES DEPENSES DES MESURES DE REDUCTION DES IMPACTS ENVISAGEES

---

Le tableau suivant résume les principales mesures engendrant des coûts notables, qui seront mises en œuvre afin de prévenir, réduire ou compenser les impacts potentiels des activités modifiées.

Les coûts indiqués sont fournis par les factures émises.

Mesures	Coûts estimés (en F CFP)
Modification de l’unité de neutralisation	72 345 F XPF ttc
Traitement du résidu de fond de cuve de neutralisation.	5 611 F XPF TTC le bidon de 20 litres

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

## **PARTIE 4 :**

### **REVISION DE L’ETUDE DE DANGERS**

 <b>CAPSE</b> <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

## 1 RESUME NON TECHNIQUE

---

Le risque principal vient de l’utilisation d’acide chlorhydrique à 33% et de soude caustique à 30% pour les régénérations de l’unité de déminéralisation. Les moyens de prévention mis en place sont :

- Bac de rétention pour le stockage des deux bidons de produits corrosifs ;
- Armoire maintenue à clef ;
- Collecte et traitement des eaux de lavage des filtres dans l’unité de neutralisation.

Les modifications apportées à l’unité de neutralisation ne modifient pas les risques liés à son usage étudiés dans l’étude de danger initiale.

## 2 INTRODUCTION

---

L’étude de danger du dossier de demande d’autorisation d’exploiter initial est une étude complète pour l’ensemble du site de fabrication d’accumulateurs au plomb.

Dans ce chapitre, nous ne traiterons que des aspects spécifiques liés à l’exploitation des installations présentées dans le présent porter à connaissance.

## 3 IDENTIFICATION DES POTENTIELS DE DANGERS

---

### 3.1 RISQUES LIES A L’ENVIRONNEMENT DU SITE

Il n’y a pas de modification à apporter au chapitre 2.4 de l’étude de dangers initiale.

### 3.2 LES RISQUES LIES AUX ACTIVITES DU SITE

#### 3.2.1 Risques liés aux produits

L’unité de déminéralisation nécessite l’usage d’un nouveau produit, l’acide chlorhydrique à 33%, produit corrosif. Un bidon de 25 litres est stocké dans l’entreprise.

Le potentiel de danger lié à l’usage de cet acide et de la soude caustique est la pollution des sols et des eaux (surface et souterraine).

#### 3.2.2 Accidentologie

Aucun accident n’a été recensé dans la base de données ARIA du Bureau d’Analyse des Risques et des Pollutions Industriels (BARPI) concernant les unités de déminéralisation de l’eau potable.

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

### 3.2.3 Risques de pollution des eaux

#### 3.2.3.1 Nature, situation et origine de la pollution

Les risques de pollution des eaux peuvent être :

- le rejet des eaux de lavage des filtres de l’unité de déminéralisation,
- un renversement de produits chimiques utilisés pour la régénération des filtres.

#### 3.2.3.2 Mesures de prévention, de limitation du risque

Les produits chimiques sont stockés au sol de l’armoire de l’unité de déminéralisation dans une rétention en PEHD (résiste aux attaques des produits corrosifs). L’armoire est maintenue à clef.

La régénération des filtres a lieu deux fois par an. Les eaux de lavage des filtres sont rejetées dans le réseau de collecte des eaux de procédé traitées dans l’unité de neutralisation améliorée pour récupérer le précipité concentrant le plomb.

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

## **PARTIE 5 :**

### **REVISION DE LA NOTICE D’HYGIENE ET DE SECURITE**

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

## AVANT-PROPOS

---

La présente note a pour objet de présenter les moyens et dispositifs mis en œuvre sur le site, permettant d’assurer la conformité des installations projetée avec les prescriptions législatives et réglementaires relatives à l’hygiène et à la sécurité du personnel.

Les moyens et dispositifs mis en place concernent principalement le personnel.

Il n’y a pas de modification à apporter à la notice d’hygiène et de sécurité initiale. Les risques professionnels sont identiques.

	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

# ANNEXES

 <b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

# **ANNEXE 1**

## **KBIS ET EXTRAIT RIDET**



Institut de la Statistique  
et des Études Économiques  
Nouvelle-Calédonie

## SITUATION AU RIDET

Le 11 mai 2015

SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE  
THUILIER

BP 889  
98845 NEA CEDEX

### Situation de l'entreprise

Inscrite depuis le 5 août 1987

Numéro RID **0 175 711**

Désignation **SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE THUILIER**

Sigle, Nom commercial THUILIER

Forme juridique Société à responsabilité limitée (SARL)

### Situation de l'établissement

Inscrit depuis le 5 août 1987

Numéro RIDET **0 175 711.001**

Enseigne **ENTREPRISE THUILIER**

Adresse

2 rue Franklin  
Zone industrielle de Ducos  
Nouméa

Activité principale exercée (APE) FABRICATION D'ACCUMULATEURS ELECTRIQUES

Code APE\* **27.20Z** Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

Activités secondaires éventuelles

\*Code APE = Classification statistique dans la nomenclature d'activité de Nouvelle-Calédonie (NAF rev.2)

**Important :** L'attribution par l'ISEE, à des fins statistiques, d'un code caractérisant l'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activité ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à charge des unités concernées (délibération n° 9/CP du 6 mai 2010 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits de Nouvelle Calédonie).

Le numéro RIDET doit figurer obligatoirement sur tous vos papiers commerciaux.

**En cas de désaccord avec l'un quelconque des renseignements portés sur cet avis, veuillez prendre contact avec le centre de formalités des entreprises compétent.**

## Extrait Kbis

### IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait du 26 Mars 2015

#### IDENTIFICATION

*Dénomination sociale :* SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE THUILIER  
*Numéro d'identification :* R.C.S. NOUMEA 87 B 175 711 (87 B 175711)  
*Date d'immatriculation :* 06 Août 1987

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

*Forme juridique :* Société à responsabilité limitée  
*Capital :* 1 000 000.00 XPF (fixe)  
*Adresse du siège :* Rue Franklin Ducos - 98800 Nouméa  
*Objet social :* La fabrication et le montage d'accumulateurs électriques, toutes opération d'achat de vente, de transformation, d'échange, d'importation, d'exportation, de consignation, de warrantage, de transit, de transport et de stockage de produits et marchandises de toute nature et notamment d'accumulateurs électriques, de batteries  
*Durée de la société :* 99 ans du 06 Août 1987 au 05 Août 2086  
*Date de clôture de l'exercice :* 31 Janvier  
*Journal d'annonces légales :* Les Nouvelles Calédoniennes, le 02 Juillet 1987

#### ADMINISTRATION

*Gérant* Madame THUILIER Claudine Rosette né(e) MESSINA  
né(e) le 17 Novembre 1937 à Tunis - Pays : TUNISIE, de nationalité FRANCAISE  
demeurant Rue Franklin Ducos - 98800 Nouméa

*Gérant* Mademoiselle THUILIER Sandrine  
né(e) le 25 Septembre 1957 à Tunis - Pays : TUNISIE, de nationalité FRANCAISE  
demeurant 38, Rue Catalan - 98800 Nouméa

*Gérant* Monsieur REY Philippe, Paul, Guy  
né(e) le 12 Décembre 1957 à Dakar, de nationalité FRANCAISE  
demeurant 2, rue Victor Bernut - Motor Pool - 98800 Nouméa

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

*Adresse :* Lotissement industriel N° 28 Ducos - 98800 Nouméa

*Date de début d'exploitation :* 03/07/1987  
*Activité :* Entreprise de fabrication et de montage d'accumulateurs électriques  
*Origine de l'activité ou de l'établissement :* Création  
*Enseigne(s) :* THUILIER  
*Mode d'exploitation :* Exploitation directe

#### OBSERVATIONS

La société n'est ni en sauvegarde ni en redressement ni en liquidation judiciaire

---

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT 2 PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE

26/03/2015

LE GREFFIER



 <b>CAPSE</b> CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

**ANNEXE 2**

**PLAN DE RECOLEMENT DU PLAN DE MASSE**

**ET DES RESEAUX**



 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

**ANNEXE 3**

**MANUEL D’UTILISATION ET DE MAINTENANCE**

**DE L’UNITE DE DEMINERALISATION**

## MANUEL D'UTILISATION ET DE MAINTENANCE DU SYSTÈME DE DÉMINÉRALISATION D50



**UTILISATEUR :** SEACC (SANDRINE THUILIER)

**N ° DE SÉRIE :** 006\_11

**MODÈLE :** D50

**DATE DE LIVRAISON :** Février 2011

Manuel d'utilisation et de maintenance – Modèle D50 – Série 006\_11

## **TABLE DES MATIÈRES**

1) DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT	3
2) FICHE TECHNIQUE DU SYSTÈME	6
3) DESCRIPTION TECHNICO-CONSTRUCTIVE	7
4) DESCRIPTION DU TABLEAU ÉLECTRIQUE ET DES ALARMES	10
5) INSTALLATION DU SYSTÈME	11
6) MISE EN FONCTION DU SYSTÈME	12
7) INSTRUCTIONS POUR LE REMPLACEMENT DU MATÉRIEL DE REMPLISSAGE DES FILTRES	18
8) TRANSPORT ET INSTALLATION	20
9) DOCUMENTATION TECHNIQUE	21
10) PIÈCES DE RECHANGE	22
11) RESPONSABILITÉS	23
OBJET : DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	24
FICHES DE SÉCURITÉ	26

## 1) DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT

Le dispositif se compose d'un filtre à cartouche de charbon avec un degré de filtration de 50 µm, d'un filtre à résines cationiques et d'un filtre à résines anioniques fortes.

Les eaux ainsi traitées sont déminéralisées pour une utilisation rapide dans le processus.

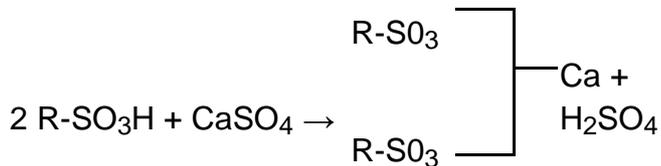
La purification de l'eau dans l'installation est assurée par l'action de l'échange ionique dans les filtres contenant les résines échangeuses.

Cet échange d'ions assure l'élimination des cations et anions dans l'eau.

Le filtre à cartouche effectue une filtration mécanique capable de retenir les particules solides en suspension qui endommageraient les filtres à résines et le déplacement du chlore libre éventuellement contenu dans l'eau à traiter.

Après cette étape, l'eau est envoyée dans le filtre contenant la résine cationique forte.

L'échange d'ions a lieu selon la réaction chimique simplifiée :



où R est la racine aromatique de la résine sur laquelle se sont fixés les groupes sulfoniques actifs  $\text{SO}_3\text{H}$ .

Cette résine est appelée cationique forte car les groupes actifs sulfoniques  $\text{SO}_3\text{H}$  sont fortement acides et interagissent avec tous les métaux.

L'eau traitée de la sorte quitte le filtre cationique et entre dans le suivant, contenant la résine anionique forte, où survient une autre réaction d'échange d'ions.

Rev. 0

Ce type de résine a la capacité d'arrêter tous les anions présents dans l'eau à traiter par la suppression de l'acidité minérale ( $\text{SO}_4^{-2}$ ,  $\text{NO}_3^-$  e  $\text{Cl}^-$ ) et les molécules organiques à poids moléculaire

Manuel d'utilisation et de maintenance – Modèle D50 – Série 006\_11

élevé, selon la réaction suivante :



Naturellement, les résines peuvent retenir une quantité déterminée d'ions sur leur racine aromatique : une fois cette limite atteinte, elles ne sont plus en mesure de poursuivre leur cycle, laissant ainsi passer les cations et anions présents.

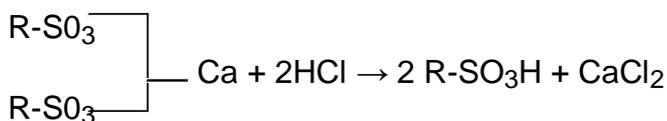
En aval de l'installation, se trouve un conductimètre permettant de signaler l'épuisement des résines : en fait, l'instrument indique la conductivité ionique de l'eau qui doit rester sous les 30  $\mu\text{S}/\text{cm}$  durant le cycle de travail normal.

Lorsque la valeur de conductivité approche ou dépasse la limite d'alarme, il faut procéder à la régénération des résines selon les instructions fournies pendant l'essai des systèmes.

La régénération du lit de résine cationique forte est réalisée par aspiration, via un point d'injection situé dans la vanne automatique du filtre, d'une solution à 33% de HCl.

La solution commerciale de HCl est en fait aspirée et diluée à 6-8% dans la vanne avant d'entrer en contact avec le lit de résine.

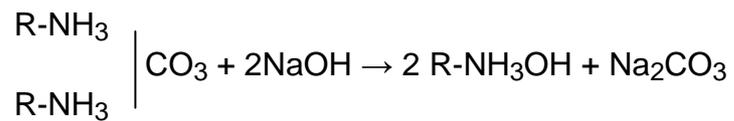
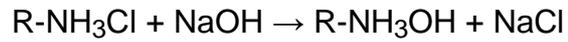
La présence d'acide chlorhydrique, renvoie la réaction d'échange vers la gauche en rétablissant les conditions initiales de la résine et en retirant tous les métaux fixés précédemment.



La régénération du lit de résines anioniques fortes nécessite l'utilisation d'une solution de NaOH à 30% (commerciale) et la

dilution s'effectue directement dans la vanne pendant la phase d'admission du régénérant même.

Les ions hydroxyles  $\text{OH}^-$  émis par la régénération déplacent les autres ions fixés pendant la phase de travail, selon la réaction :



Une fois le lavage final de la résine anionique forte achevé, le système peut être remis en marche.

## 2) FICHE TECHNIQUE DU SYSTÈME

- Capacité horaire : l. 750
- Le débit maximal : l. 1000
- Cycle de travail prévu avec charge ionique constante de l'eau de 200 ppm  $\text{CaCO}_3$  :  $\text{m}^3$  12,5
- Consommation de HCl à 33% pour régénération : Kg 15
- Consommation de NaOH à 33% pour régénération : Kg 12
- Pression de service de l'air comprimé : bar 4
- Eau brute de régénération : l/h environ 1.000

### 3) DESCRIPTION TECHNICO-CONSTRUCTIVE

#### MESURES

#### D'ENCOMBREMENT :

- Longueur : mm 1300
- Largeur : mm 350
- Hauteur : mm 1790

#### DESCRIPTION DE LA FOURNITURE

- **n°1 Châssis de support** des équipements construits en acier inoxydable
- **n°1 Vanne d'évacuation des impuretés**
- **n°1 Filtre à cartouche charbon fil enroulé**
- **n°1 Vanne à membrane pneumatique de type - DN 20**, corps en bronze pour arrêt de l'eau à traiter.
- **n°1 Vanne à membrane pneumatique de type NA - DN 2 5**, corps en PVC, pour arrêt de la canalisation d'eau déminéralisée.
- **n°1 Débitmètre** pour le contrôle du débit instantané de l'eau d'alimentation avec une plage de lecture de 150 à 1500 l/h.
- **n°1 Filtre à résines cationiques** réalisés en fibre de verre renforcée, complet avec un diamètre inférieur de drainage et un distributeur supérieur de l'eau, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Diamètre : mm 250

- Hauteur : mm 1.400
- Pression d'essai : bar 4
- Attaques : mm 32

Ce filtre sera muni des éléments suivants :

- Tête multivoie à fonctionnement hydropneumatique pour la régénération automatique des résines, muni d'un éjecteur d'aspiration de la solution régénérante, vanne pneumatique et débitmètre de contrôle du débit instantané d'acide chlorhydrique.
- Tuyaux et raccords en PVC de raccordement.
- Lit de résine cationique forte macroporeuse de 50 litres.
- **n°1 Filtre de résine anionique** en fibre de verre renforcée, munie d'un éventail inférieur de drainage et d'un distributeur supérieur d'eau, ayant les caractéristiques suivantes :

- Diamètre : mm 330
- Hauteur : mm 1.400
- Pression d'essai : bar 4
- Attaches : mm 32

Ce filtre sera complété de :

- Tête multivoie à fonctionnement hydropneumatique pour la régénération automatique des résines, munie d'un d'injecteur d'aspiration de la solution régénérante, vanne pneumatique et débitmètre de contrôle du débit d'acide chlorhydrique.
- Tuyaux et raccords en PVC de raccordement.

- Lit de résine anionique forte macroporeuse de 65 l.
- **Série** électrovanne pilote.
- **Programmateu électronique** pour le contrôle des opérations de régénération des filtres à résine.
- **Conductimètre** muni d'une cellule de détection, pour le contrôle de la conductivité électrique de l'eau sortant du filtre anionique.
- **Tableau électrique** de commande et contrôle des équipements installés, type étain, en fibre de verre, la valeur du conductimètre, le bouton de démarrage de la régénération, le programmeur électronique, l'interrupteur principal.

#### 4) DESCRIPTION DU TABLEAU ÉLECTRIQUE ET DES ALARMES



Sur le tableau électrique sont montés :

- **1 conductimètre** pour mesurer la conductivité de l'eau en sortie du filtre de résine anionique
- **3 leds** de signalisation de la phase de régénération active, 1 disponible
- **1 led** lumineuse de tableau sous tension
- **2 sélecteurs lumineux** verts relatifs à la vanne EV5 - entrée d'eau et EV6 - sortie d'eau déminéralisée. Avec possibilité de sélectionner MAN-0-AUT : MAN ouverture manuelle de la vanne correspondante, la vanne dans cette position reste toujours ouverte quelque soit le programme de gestion des installations, 0 (zéro) vanne hors service, AUT ouverture de la vanne en automatique selon le programme de gestion du système.
- **1 bouton** pour démarrer la régénération et/ou pour l'alimentation manuelle des phases de régénération, pour activer

la commande le bouton doit être enfoncé pendant 2 secondes.

- **1 interrupteur général.**

## **5) INSTALLATION DU SYSTÈME**

### **5.1) Alimentation du tableau électrique**

Alimenter le tableau à l'aide d'un câble 1 pôle + N + Terre.

### **5.3) Raccordements hydrauliques**

Il faudra disposer d'une ligne d'air comprimé (diamètre 12 mm) à 6 At à air sec pour actionner les vannes pneumatiques. La ligne d'air comprimé doit être protégée par un régulateur de pression, un drain et un filtre à air.

Pour une installation hydraulique correcte du dispositif, opérer comme suit :

- Brancher le tuyau d'alimentation (1) avec l'eau à traiter
- Brancher le tuyau de décharge (5) des éluats
- Branchez le tuyau d'eau traitée (4) avec le consommateur de l'eau déminéralisée produite par l'installation
- Connectez le tuyau HCl à 33% avec la cuve contenant le régénérant concentré
- Connectez le tube NaOH à 33% à la cuve contenant le régénérant concentré

## 6) MISE EN FONCTION DU SYSTÈME

Après avoir terminé le câblage et la plomberie, le système peut être mis en service.

Par conductivité élevée, enregistrée par le conductimètre (6), le système s'arrête et l'opérateur doit développer les mesures nécessaires pour procéder à la régénération des résines.

La procédure de régénération est déjà mémorisée dans le contrôleur présent dans le tableau électrique et est lancée en appuyant sur le bouton de démarrage de régénération.

- S'assurer que l'air soit compris entre 5 et 6 bars.
- Insérer les tubes d'aspiration d'acide chlorhydrique et de soude caustique dans leurs réservoirs respectifs : le filtre cationique sera régénéré avec l'acide chlorhydrique, filtre anionique sera régénéré avec la soude caustique.
- S'assurer que la quantité d'acide chlorhydrique et de soude caustique à aspirer par le tuyau soient suffisantes pour la régénération.
- Appuyez sur le bouton de démarrage de la régénération, situé sur le tableau électrique. S'assurer de l'éclairage de la lampe témoin correspondant à la première phase de régénération.

Le système démarre la régénération en automatique avec signalisation visuelle, en utilisant un voyant coloré à chaque étape de la régénération.

Une fois toutes les phases de régénération (entièrement automatisées) terminées, tous les témoins du panneau sont éteints, le système peut être remis en service



**ATTENTION :**

En fin de régénération, l'indicateur de conductivité pourrait marquer une conductivité supérieure à 30  $\mu\text{S}/\text{cm}$  : laisser le système fonctionner pendant environ huit heures, après quoi la conductivité devrait revenir en dessous de 30  $\mu\text{S}/\text{cm}$ . Si ce n'est pas le cas, répéter la régénération.

## **NIVEAUX DE RÉGÉNÉRATION**

Consommation d'acide chlorhydrique et de soude caustique pour la régénération :

- 15 litres d'acide chlorhydrique à 33% pour le filtre cationique fort.
- 12 litres de soude caustique à 30% pour le filtre anionique fort.

## PROGRAMMATION DU LOGO

Pour la programmation de l'outil qui effectue la régénération automatique, procédez comme suit :

1. Éteindre le tableau électrique
2. Ouvrir la porte du tableau.
3. Insérer l'interrupteur général à tableau ouvert.



### ATTENTION :

**L'opération n° 3 doit être exécutée avec soin et par du personnel autorisé.**

L'instrument est facilement identifiable par son affichage.

4. Appuyez sur le bouton esc se trouvant sur cet instrument.

À ce stade, il est possible d'agir sur différentes fonctions, en particulier sur l'ensemble des paramètres des différents blocs avec la fonction "**set param**".

**Chaque bloc correspond à une phase régénérative.**

5. Descendre avec la touche de mouvement  $\tau$  vers le bas et sélectionnez "**set param**", puis appuyez sur OK.

<b>Numéro bloc</b>	<b>Fonction régénérative associée au bloc</b>	<b>Temps programmé</b>
B03	Lavage à contre-courant cationique Backwashing Kat.	300 sec
B04	Apport en acide Injection HCl	1500 sec
B05	Lavage cationique Washing Kat.	1200 sec
B06	Lavage à contre-courant anionique Backwashing An.	300 sec
B07	Apport de soude Injection An.	1800 sec
B08	Lavage Anionique Washing An.	2400 sec

B12	Délai de démarrage de la précédente régénération : Start Regeneration Delay	3 sec
B61	Début de production Start Production	5 sec

En suivant le tableau ci-dessus, il faut attribuer un temps à chaque bloc, qui peut être sélectionné à l'aide des touches de mouvements  $\tau \sigma$ .

Après avoir sélectionné le bloc avec les touches de mouvements  $\tau \sigma$ , appuyer sur OK. À ce moment, le curseur commence à clignoter et il est donc possible de modifier la valeur du temps à entrer avec les touches  $\tau \sigma$ , où les deux premiers chiffres indiquent les minutes et les deux derniers les secondes, et avec les touches  $< >$  on peut choisir les valeurs à modifier. Une fois cette valeur introduite, appuyer sur OK et passer au bloc suivant.

La valeur (Ta) indiquée sous ce programme (T) est celle du temps écoulé relevé par une minuterie.

Quand les deux temps sont égaux, on passe à la phase de régénération suivante.

**Il est important de noter que l'ordre d'apparition des blocs à l'écran est différent de l'ordre d'exécution de ces opérations de régénération** (comme illustré dans le tableau précédent).

Il faut répéter l'opération pour tous les blocs présents, correspondants aux phases de la régénération nécessaires au système de déminéralisation.

Le temps fixé pour le bloc B03, correspondant au délai de démarrage de la précédente régénération, sert à empêcher de commencer une régénération si le bouton externe situé sur le tableau a été pressé sans intention de réaliser à nouveau le cycle complet.

## IMPORTANT

Si vous ne souhaitez exécuter qu'une tâche spécifique sans avoir à exécuter la régénération complète, il suffit d'appuyer sur le bouton noir de début de régénération sur le tableau de départ autant de fois qu'il y a de phases à sauter.

Il est facile de distinguer à quelle étape on se trouve grâce à la couleur des témoins sur le tableau électrique.

## RÉGLAGE DU CONDUCTIMÈTRE

Afin de changer la valeur de consigne pour la conductivité, procéder comme suit :

1. Appuyer sur bouton **PGM** autant de fois que nécessaire pour obtenir à l'écran l'inscription CodE et quatre chiffres à insérer.  
Avec la touche  $\tau$  déplacer le curseur vers la gauche et modifier la valeur à insérer à l'aide de la touche  $\sigma$ .  
Entrer le code **0300** et appuyer sur **PGM** pour confirmer.
2. Pour insérer la valeur de consigne, appuyez sur la touche **PGM** autant de fois que nécessaire pour obtenir à l'écran l'inscription Spr.1 Avec les flèches de déplacement  $\tau \sigma$  changer la valeur pour la valeur souhaitée.  
Appuyer sur **PGM** pour confirmer cette valeur.

Ensuite, appuyez sur **EXIT** pour quitter.

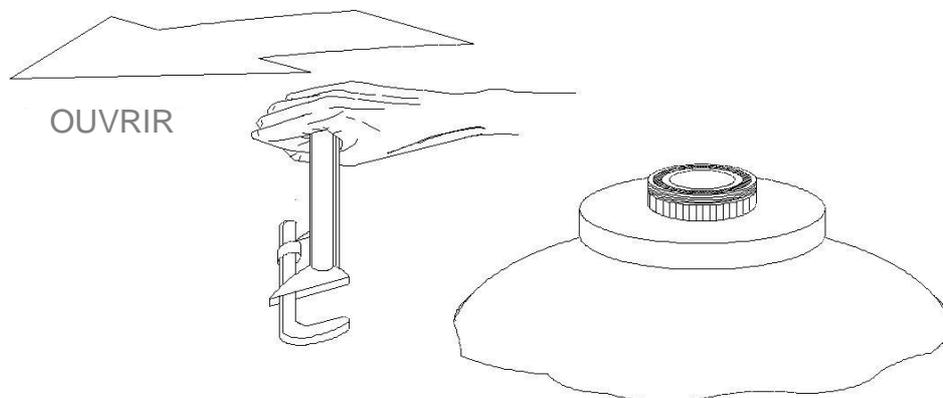
## 7) INSTRUCTIONS POUR LE REMPLACEMENT DU MATÉRIEL DE REMPLISSAGE DES FILTRES

### • REMPLACEMENT DE LA RÉSINE CATIONIQUE FORTE

La résine cationique forte est contenue dans le filtre (7) : elle doit être remplacée quand on remarque que le dispositif de signalisation visuelle de la conductivité est passé du vert au rouge et, dans tous les cas, doit être changée au moins une fois par an pour éviter les problèmes dus à une prolifération bactérienne.

Pour le remplacement procéder comme illustré ci-dessous :

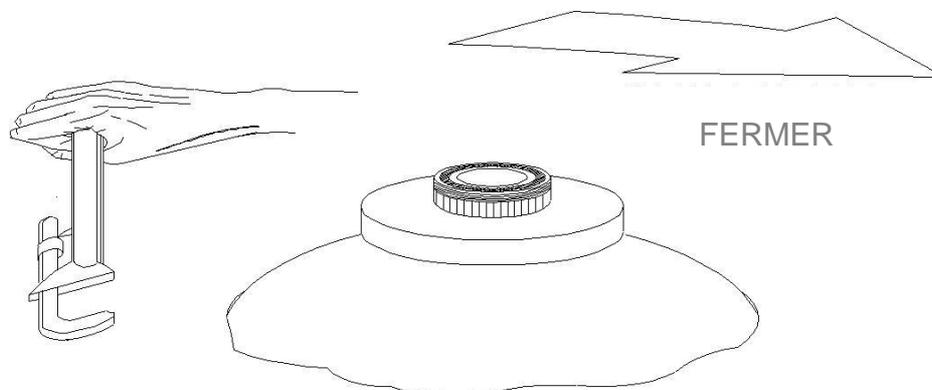
- Arrêtez le système en appuyant sur l'interrupteur d'alimentation du tableau.
- Attendre que la pression résiduelle ait été évacuée du dispositif.
- Dévisser les raccords qui maintiennent la tête du filtre (7).
- Débrancher le tuyau qui relie la tête au filtre (7).



- Dévisser la tête.
- Retirer, à l'aide d'un aspirateur de liquides et solides, le liquide surnageant et la résine.
- Laver abondamment à l'eau courante l'intérieur du filtre et le tube de retour avec la tête de drainage concernée.
- Introduire dans le filtre, à l'aide d'un entonnoir, 50 litres de résine cationique forte.
- Remplir le filtre d'eau, en prenant soin de laisser s'échapper le gaz qui se forme.

Manuel d'utilisation et de maintenance – Modèle D50 – Série 006\_11

- Réviser la tête.



- Réviser les raccords.
- Redémarrer le système.

**N.B.** Pour remplacer les **résines anioniques fortes** (8) il faut procéder de la même manière, en gardant à l'esprit que la quantité de résine est de 60 litres et que la durée de vie de ce matériau de remplissage, s'il est correctement traité et régénéré, est d'environ 8 ans.

## 8) TRANSPORT ET INSTALLATION

Le système est livré pré-assemblé et prêt pour le raccordement final.

Tous les équipements installés sur le châssis support en acier inoxydable sont fixés à celui-ci.



Être attentif lors du transport et du déchargement aux tuyaux, vannes en PVC et filtres.

**Ces matériaux sont particulièrement sensibles aux chocs.**

Pour décharger le dispositif, utiliser les fourches d'un chariot élévateur, placées dans la partie inférieure du châssis.

Placez le système parfaitement de niveau et faire attention à l'espace requis pour l'entretien périodique de celui-ci.

## **9) DOCUMENTATION TECHNIQUE**

S'ajoute à ce mode d'emploi, à considérer comme une partie intégrante de celui-ci, la documentation suivante :

- Schémas de câblage
- Schéma de flux
- Fiches de sécurité

## **10) PIÈCES DE RECHANGE**

Les pièces de rechange recommandées sont les suivantes :

- N.1 tête 132D 05/05
- N.1 électrovanne

## 11) RESPONSABILITÉS

1. **Notre société décline** toute responsabilité en ce qui concerne l'utilisation des systèmes ne respectant pas les exigences prévues dans le manuel fourni dans le cadre de la commande.
2. **Le fabricant décline** toute forme de responsabilité pour tout éventuel dommage causé à des personnes ou à des biens, en cas de réparations non effectuées par un personnel qualifié.
3. **Le fabricant décline** toute forme de responsabilité pour d'éventuels dommages causés aux personnes ou aux biens résultant de modifications effectuées ou de dispositifs ajoutés, non prévues au présent manuel, qui de quelque manière auraient pu changer le fonctionnement d'origine du système.

<b>OBJET : DÉCLARATION DE CONFORMITÉ</b>
--

**Le fabricant :**

S.A.I.T.A. S.r.l.  
Via Pierobon, 2  
35010 Limena (Padoue)  
tél. 0498840172  
Fax 049767144  
e-mail: info@saitaimpianti.it

déclare sur l'honneur que la :

**Machine :** Déminéralisateur

**Modèle :** D50

**N° de série :** 006/11

**Année de construction :** 2011

**Numéro de commande client :**

**est conforme aux exigences essentielles de sécurité  
conformément aux directives :**

Directive relative aux Machines 2006/42/CE  
Directive relative à la Basse Tension 2006/95/CE  
Directive relative à la Compatibilité électromagnétique  
2004/108/ce

**Normes et règles techniques de référence :**

UNI ET ISO 12100:2005  
Sécurité de la machinerie - Concepts fondamentaux, principes  
généraux de conception  
CEI EN 60204:2006  
Sécurité de la machinerie - Équipement électrique des  
machines

Manuel d'utilisation et de maintenance – Modèle D50 – Série 006\_11

**La documentation technique pertinente pour la machine (conformément à l'annexe VII de la directive) est disponible auprès du**

**siège du fabricant, qui s'engage à la transmettre aux autorités nationales compétentes des États membres, en réponse à toute demande motivée.**

<b>Nom et adresse de la personne autorisée à fournir la documentation technique pertinente :</b>	Castelli Gianluca c/o SAITA s.r.l. Via Pierobon, 2 35010 Limena (PD)
<b>Date et lieu :</b>	Limena, 22/02/2011
<b>Le représentant légal :</b>	Martini Fernando
<b>Signature :</b>	.....

# FICHES DE SECURITE



Révision: 19 avril 2008

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Nom du Produit: **Purolite A200OH, A300OH, A510OH, A513OH (ainsi que dans le grade MB, IND)**  
Numéro de la fiche de données: P-A200OH- 3. 0. 1  
Utilisation de la substance/préparation: Echange d'ions, absorbant et/ou catalyseur  
Nom du produit chimique: Hydroxyde d'ammonium benzyldiméthylamine polyvinyle éthanol  
Field 1: Hydroxyde  
Nom du Fournisseur: **PUROLITE INTERNATIONAL LIMITED**  
Adresse du Fournisseur: Llantrisant Business Park,  
Llantrisant, Wales, UK CF72 8FL  
  
PUROLITE COMPANY LIMITED  
Dongmenwai, Chengguan Town,  
Deqing Co., Huzhou City, Zhejiang 313216  
  
Téléphone: +44 (0) 1443 229334 +86 572 842 2908  
Télécopie: +44 (0) 1443 227073 +86 572 842 5345  
Personne Responsable: Ken Shaner  
Email: kshaner@puroliteusa.com  
Nom du Fabricant: The Purolite Company  
Adresse du Fabricant: 150 Monument Road  
Bala Cynwyd, PA 19004, USA  
Téléphone: +1 610 668 9090 Fax +1 610 668 8139  
Téléphone D'urgence: +1 (866)387-7344 +1 760-602-8703

### 2 Identification des dangers

- Contact avec les yeux Irritant pour les yeux (R36)
- Contact avec la peau: Légèrement irritant pour la peau



Irritant

### 3 Composition/informations sur les composants

Nom du produit chimique	Concentration	CAS No.	EC No.	Danger*	Symboles
Functionalised styrene / divinylbenzene copolymer	35-50%	-	-	R36	Xi
Teneur en eau	50-65%				

\*Voir Section 16

1

---

#### 4 Premiers secours

##### Contact avec la peau

- Retirez les vêtements souillés
- Laver la zone atteinte avec beaucoup d'eau

##### Contact avec les yeux

- Cause irritation
- Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
- Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau

##### Ingestion

- Donner 200-300mls (une demi-pinte) d'eau à boire
- Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente
- Faire appel à un médecin immédiatement
- Ne pas faire vomir

##### Inhalation

- Déplacer le sujet à l'air frais
- Consulter un médecin

---

#### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Solide combustible
- En cas d'incendie utiliser de l'eau, de la mousse, du dioxyde de carbone ou un agent sec (S43)
- Substance se transformant en fumées, porter un appareil de respiration autonome
- Porter un vêtement de protection complet y compris une combinaison de protection chimique
- Empêcher l'écoulement de l'eau dans les égouts si possible
- Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égouts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

---

#### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### Précautions individuelles

- Tenir hors de portée des personnes et animaux
- La quantité répandue rend la surface glissante

##### Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas permettre l'entrée des égouts publics et des cours d'eau

##### Méthodes de nettoyage

- Ramasser le plus possible dans un récipient propre pour réutilisation ou évacuation
- Voir Section 13

---

#### 7 Manipulation et stockage

##### Manipulation

- Pas de précautions spéciales requises pour ce produit

##### Stockage

- Entreposer au-dessus de 0 °C
  - Ne pas entreposer au-dessus de 40 °C
  - Eviter la déshydratation (une fois ré-humidifiée, la résine risque d'augmenter en volume et de causer la rupture de l'emballage)
  - Conserver uniquement dans le récipient d'origine (S49)
-

## **8 Contrôle de l'exposition et protection individuelle**

### Contrôle de l'exposition

- Pas de précautions spéciales requises pour ce produit

### Contrôle de l'exposition professionnelle

- Aucune protection respiratoire requise
  - Portez des gants en caoutchouc ou PVC
  - Porter un appareil de protection des yeux/du visage (S39)
  - Porter une combinaison de protection chimique
- 

## **9 Propriétés physiques et chimiques**

- Odeur: Sans odeur
  - Apparence: blanc, jaune, ambré, crème, bleu, perles
  - Point d'ébullition - non applicable
  - Point de fusion - non applicable
  - Insoluble dans l'eau
  - Solide combustible
  - Coefficient de partition : n-Octanole/eau - non applicable
  - Viscosité - non applicable
- 

## **10 Stabilité et réactivité**

- Considéré comme stable en conditions normales
  - Incompatible avec des substances fortement oxydantes. Tout contact avec des oxydants puissants, en particulier l'acide nitrique, peut entraîner la production de substances organiques à faible poids moléculaire, susceptibles de former des mélanges explosifs.
  - Voir Section 5
- 

## **11 Informations toxicologiques**

### Informations toxicologiques

- LD50 (oral, rat) >5000 mg/kg
- LD50 (cutané, lapin) : non disponible
- LC50 (inhalation, rat) : non applicable
- Irritation oculaire : irritant par action mécanique
- Irritation à la peau (lapin) : mineur

### Cancérogénicité

- Pas de preuves d'effets cancérogènes

### Térogénicité

- Pas de preuves d'effets de reproduction

### Mutagénicité

- Pas de preuves d'effets mutagéniques
- 

## **12 Informations écologiques**

### Écotoxicité

- Pas d'information disponible
-

---

## 12 Informations écologiques (....)

### Mobilité

- Insoluble dans l'eau
- Cette substance est non volatile

### Persistance et dégradabilité

- Pas biodégradable rapidement

### Potenciel de bioaccumulation

- La bioaccumulation est non significatif

---

## 13 Considérations relatives à l'élimination

### Considérations relatives à l'élimination

- Au Royaume-Uni, les produits en surplus doivent être déclarés 'Déchets Spéciaux'. Se référer au 'Contrôle de la Pollution (Déchets Spéciaux)', réglementations 1980 - SI 1709'
- Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets
- Le numéro européen pour les résines échangeuses d'ions saturées ou usées pour la préparation d'eau à la consommation humaine ou d'eau à usage industriel est 19 09 05
- Le numéro européen pour les résines échangeuses d'ions saturées ou usées, utilisées dans les installations de traitement des eaux usées non spécifiées ailleurs est 19 08 06

---

## 14 Informations relatives au transport

- Non classifié comme dangereux pour le transport

---

## 15 Informations réglementaires

### Règlementations

- Ce produit répond à la définition des polymères de l'OCDE et est par conséquent exempt de REACH

### Danger

- Irritant pour les yeux (R36)

### Sécurité

- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste (S26)

---

## 16 Autres informations

Texte des codes d'expressions R et S utilisés dans cette fiche technique de sécurité :- R36: Irritant pour les yeux

Limitation de responsabilité : les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité reposent sur les connaissances actuelles des produits et sur les normes et exigences réglementaires. Ces informations portent spécifiquement sur les exigences et normes en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles n'identifient pas nécessairement tous les dangers associés au produit ou à l'utilisation (correcte ou incorrecte) de celui-ci. Elles ne valent pas de garantie relative aux propriétés du produit et ne s'appliquent que lorsque le produit est utilisé aux fins indiquées à la section 1. Ce produit ne convient pas à d'autres usages, qui seraient susceptibles de représenter des dangers non spécifiés dans la présente fiche de données de sécurité.

---

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

---

### 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Nom du Produit: **Purolite C100H, C100X10H, C100EH, C145H, C150H/1753, C160H, C100EVCH (ainsi que dans le grade C, E, G, S, CL, DL, EP, FL, MB, PL, TL) P-C100H- 3.0.1**

Numéro de la fiche de données: P-C100H- 3.0.1

Utilisation de la substance/préparation: Echange d'ions, absorbant et/ou catalyseur

Nom du produit chimique: Acide polystyrène sulfonique

CAS No.: 69011-20-7

Nom du Fournisseur: PUROLITE INTERNATIONAL LIMITED

Adresse du Fournisseur: Llantrisant Business Park,  
Llantrisant, Wales, UK CF72 8FL

PUROLITE COMPANY LIMITED  
Dongmenwai, Chengguan Town,  
Deqing Co., Huzhou City, Zhejiang 313216

Téléphone: +44 (0) 1443 229334 +86 572 842 2908

Télécopie: +44 (0) 1443 227073 +86 572 842 5345

Personne Responsable: Ken Shaner

Email: kshaner@puroliteusa.com

Nom du Fabricant: The Purolite Company

Adresse du Fabricant: 150 Monument Road  
Bala Cynwyd, PA 19004, USA

Téléphone: +1 610 668 9090 Fax +1 610 668 8139

Téléphone D'urgence: +1 (866)387-7344 +1 760-602-8703

---

### 2 Identification des dangers

- Contact avec les yeux: Irritant pour les yeux (R36)
- Contact avec la peau: Légèrement irritant pour la peau



Irritant

---

### 3 Composition/informations sur les composants

Nom du produit chimique	Concentration	CAS No.	EC No.	Danger*	Symboles
Functionalised styrene / divinylbenzene copolymer	35-65%	-	-	R36	Xi
Teneur en eau	35-65%				

\*Voir Section 16

**Purolite C100H, C100X10H, C100EH, C100EH LIGHT, C145H, C150H, C160H,  
PFC100H, PFC100x10H, PCF150H, PPC100x10H, PPC150H, SGC650,  
C100EVCH (ainsi que dans le grade C, E, G, S, CL, DL, EP, FL, MB, PL, TL)**  
Révision: 20 avril 2010

---

#### 4 Premiers secours

##### Contact avec la peau

- Retirez les vêtements souillés
- Laver la zone atteinte avec beaucoup d'eau

##### Contact avec les yeux

- Cause irritation
- Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
- Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau

##### Ingestion

- Donner 200-300mls (une demi-pinte) d'eau à boire
- Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente
- Faire appel à un médecin immédiatement
- Ne pas faire vomir

##### Inhalation

- Déplacer le sujet à l'air frais
- Consulter un médecin

---

#### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Solide combustible
- En cas d'incendie utiliser de l'eau, de la mousse, du dioxyde de carbone ou un agent sec (S43)
- Substance se transformant en fumées, porter un appareil de respiration autonome
- Porter un vêtement de protection complet y compris une combinaison de protection chimique
- Empêcher l'écoulement de l'eau dans les égouts si possible
- Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égouts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

---

#### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### Précautions individuelles

- Tenir hors de portée des personnes et animaux
- La quantité répandue rend la surface glissante

##### Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas permettre l'entrée des égouts publics et des cours d'eau

##### Méthodes de nettoyage

- Ramasser le plus possible dans un récipient propre pour réutilisation ou évacuation
- Voir Section 13

---

#### 7 Manipulation et stockage

##### Manipulation

- Pas de précautions spéciales requises pour ce produit

##### Stockage

- Entreposer au-dessus de 0 °C
- Ne pas entreposer au-dessus de 40 °C
- Eviter la déshydratation (une fois ré-humidifiée, la résine risque d'augmenter en volume et de causer la rupture)

---

2

**Purélite C100H, C100X10H, C100EH, C100EH LIGHT, C145H, C150H, C160H,  
PFC100H, PFC100x10H, PCF150H, PPC100x10H, PPC150H, SGC650,  
C100EVCH (ainsi que dans le grade C, E, G, S, CL, DL, EP, FL, MB, PL, TL)**  
Révision: 20 avril 2010

---

## 7 Manipulation et stockage (....)

- de l'emballage)  
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine (S49)

---

## 8 Contrôle de l'exposition et protection individuelle

- Contrôle de l'exposition  
- Pas de précautions spéciales requises pour ce produit

- Contrôle de l'exposition professionnelle  
- Aucune protection respiratoire requise  
- Portez des gants en caoutchouc ou PVC  
- Porter un appareil de protection des yeux/du visage (S39)  
- Porter une combinaison de protection chimique

---

## 9 Propriétés physiques et chimiques

- Odeur: Sans odeur
- Apparence: doré, ambré, brun, noir, vert, perles
- Point d'ébullition - non applicable
- Point de fusion - non applicable
- Insoluble dans l'eau
- Solide combustible
- Coefficient de partition : n-Octanole/eau - non applicable
- Viscosité - non applicable

---

## 10 Stabilité et réactivité

- Considéré comme stable en conditions normales
- Incompatible avec des substances fortement oxydantes. Tout contact avec des oxydants puissants, en particulier l'acide nitrique, peut entraîner la production de substances organiques à faible poids moléculaire, susceptibles de former des mélanges explosifs.
- Voir Section 5

---

## 11 Informations toxicologiques

- Informations toxicologiques
- LD50 (oral, rat) >5000 mg/kg
  - LD50 (cutané, lapin) : non disponible
  - Irritation oculaire (lapin) : irritant par action mécanique et chimique
  - LCS0 (inhalation, rat) : non applicable
  - Irritation à la peau (lapin) : mineur

- Cancérogénicité
- Pas de preuves d'effets cancérogènes

- Tératogénicité
- Pas de preuves d'effets de reproduction

- Mutagénicité
- Pas de preuves d'effets mutagéniques
-

**Purolite C100H, C100X10H, C100EH, C100EH LIGHT, C145H, C150H, C160H,  
PFC100H, PFC100x10H, PCF150H, PPC100x10H, PPC150H, SGC650,  
C100EVCH (ainsi que dans le grade C, E, G, S, CL, DL, EP, FL, MB, PL, TL)**  
Révision: 20 avril 2010

---

## 12 Informations écologiques

### Écotoxicité

- Pas d'information disponible

### Mobilité

- Insoluble dans l'eau
- Cette substance est non volatile

### Persistence et dégradabilité

- Pas biodégradable rapidement

### Potenciel de bioaccumulation

- La bioaccumulation est non significatif

---

## 13 Considérations relatives à l'élimination

### Considérations relatives à l'élimination

- Au Royaume-Uni, les produits en surplus doivent être déclarés 'Déchets Spéciaux'. Se référer au 'Contrôle de la Pollution (Déchets Spéciaux)', réglementations 1980 - SI 1709
- Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets
- Le numéro européen pour les résines échangeuses d'ions saturées ou usées pour la préparation d'eau à la consommation humaine ou d'eau à usage industriel est 19 09 05
- Le numéro européen pour les résines échangeuses d'ions saturées ou usées, utilisées dans les installations de traitement des eaux usées non spécifiées ailleurs est 19 08 06

---

## 14 Informations relatives au transport

- Non classifié comme dangereux pour le transport

---

## 15 Informations réglementaires

### Règlementations

- Ce produit répond à la définition des polymères de l'OCDE et est par conséquent exempt de REACH

### Danger

- Irritant pour les yeux (R36)

### Sécurité

- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste (S26)

---

## 16 Autres informations

Texte des codes d'expressions R et S utilisés dans cette fiche technique de sécurité :- R36: Irritant pour les yeux

Limitation de responsabilité : les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité reposent sur les connaissances actuelles des produits et sur les normes et exigences réglementaires. Ces informations portent spécifiquement sur les exigences et normes en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles n'identifient pas nécessairement tous les dangers associés au produit ou à l'utilisation (correcte ou incorrecte) de celui-ci. Elles ne valent pas de garantie relative aux propriétés du produit et ne s'appliquent que lorsque le produit est utilisé aux fins indiquées à la section 1. Ce produit ne convient pas à d'autres usages, qui seraient susceptibles de représenter des dangers non spécifiés dans la présente fiche de données de sécurité.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	2015 CAPSE 840-02-PAC DDAE-001 REV0
	TYPE	Porter à connaissance DDAE
Titre	<b>Société SEET – Fabrication d’accumulateur au plomb</b>	

## **ANNEXE 4**

### **FICHES DE DONNEES DE SECURITE**

## Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de Révision : 24-oct-2012

No de Version : 3

### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation	Acide chlorhydrique fumant 37% AnalaR NORMAPUR® ACS, ISO, Reag.Ph.Eur. pour analyses
Produit n°	20252 (VWR International)
Nom de la substance	Acide chlorhydrique fumant 37%
n° CAS	7647-01-0
Numéro d'identification UE	017-002-01-X
Numéro d'enregistrement REACH.	Pas encore communiqué aux utilisateurs aval.
Autres désignations	

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes pour un usage laboratoire et de production de produits chimiques.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

VWR International SAS

Rue	Le Périgares - bâtiment B, 201 rue Carnot
Code postal/Lieu	94126 Fontenay-sous-Bois cedex
Pays	France
Téléphone	+33 (0) 1 45 14 85 00
Telefax	
E-mail (personne compétente)	vwsds@eu.vwr.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Téléphone	+ 33 (0)1 45 42 59 59 (centres anti-poison et de toxicovigilance, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)
-----------	--

### 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1 classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	méthode de classification	remarque
--	----------------------------	---------------------------	----------

Corrosion cutanée, Catégorie 1B	H314		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3, vasculaires	H335		

## 2.1.2 Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger:	Phrases R
C	R34
Xi	R37

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### 2.2.1 étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]



Mot signal

Danger

#### Consignes en cas de danger

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

#### Conseils de sécurité

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P309+P310	EN CAS d'exposition ou d'un malaise: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 2.2.2 Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symboles de danger:

C

#### Phrases R

R34	Provoque des brûlures.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.

#### Phrases S

S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## 2.3 Autres dangers

aucune/aucun

## 3. Composition/Informations sur les composants

Composants dangereux:  
classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Nom de la substance	n° CAS	numéro CE	Concentration	classes de risques et catégories des risques
Acide chlorhydrique (SVHC = Non)	7647-01-0	231-595-7	>25,00%	H314 - Corrosion cutanée, Catégorie 1B, H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3, vasculaires

Composants dangereux:  
Classification conformément à 67/548/CEE

Nom de la substance	n° CAS	numéro CE	Concentration	Symboles de danger:	Phrases R
Acide chlorhydrique	7647-01-0	231-595-7	>25,00%	C	34-37

Formule des molécules	HCl
Poids moléculaire (g/mol)	36,46 g/mol
n° CAS	7647-01-0
numéro CE	231-595-7
Numéro d'identification UE	017-002-01-X

## 4. Premiers secours

## 4.1 Remarques générales

EN CAS d'exposition: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Changer les vêtements souillés ou mouillés. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

## 4.2 En cas d'inhalation

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

## 4.3 En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement

les vêtements souillés, imprégnés. Les brûlures par acide nécessitent des soins médicaux immédiats, faute de quoi elles se cicatrisent très mal.

#### 4.4 Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Protéger l'oeil non blessé. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### 4.5 En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne pas provoquer de vomissement. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne rien donner à boire ou à manger.

#### 4.6 Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

#### 4.7 Informations pour le médecin:

Symptômes	Aucune donnée disponible
Nature du danger	Aucune donnée disponible
Traitement	Aucune donnée disponible

---

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyen d'extinction approprié

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### 5.2 Agents d'extinction déconseillés pour des raison de sécurité:

sans limitation

#### 5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Chlorure d'hydrogène (HCl)

#### 5.4 Conseils aux pompiers

NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### 5.5 Indications diverses

Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Attention lors de l'utilisation de dioxyde de carbone dans des locaux fermés. Le dioxyde de carbone risque de chasser l'oxygène. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Evacuer les personnes en lieu sûr. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne jamais remettre de la matière déversée dans les récipients d'origine en vue d'un recyclage. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

### 6.4 Indications diverses

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

---

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter de: Inhalation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un échappement (laboratoire). Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail. Protéger de l'humidité.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

température de stockage 15-25°C

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

---

## 8. Contrôle de l'exposition/ Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédient (Désignation)	Type de valeur limite (pays d'origine):	Valeur seuil	Informations relatives à la réglementation
Acide chlorhydrique	TWA (EU)	5 ppm, 8 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Acide chlorhydrique	STEL (EU)	10 ppm, 15 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC

### 8.2 Dispositifs techniques appropriés de commande

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

### 8.3 Protection individuelle

Porter un vêtement de protection approprié. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres.

#### 8.3.1 Protection yeux / visage

Lunettes avec protections sur les côtés normes DIN/EN: DIN EN 166

#### 8.3.2 Protection de la peau

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Modèles de gants recommandés normes DIN/EN: DIN EN 374 Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

En cas d'un bref contact avec la peau

Matériau approprié:	CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)
Épaisseur du matériau des gants	0,13 mm
Temps de pénétration (durée maximale de port)	101 min
Modèles de gants recommandés	VWR 112-0032

Lors de contact fréquents avec les mains

Matériau approprié:	CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)
Épaisseur du matériau des gants	-
Temps de pénétration (durée maximale de port)	>480 min
Modèles de gants recommandés	VWR 112-2157

#### 8.3.3 Protection corporelle

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue.

#### 8.3.4 Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié :	Masque complet/demi-masque/quart de masque (DIN EN 136/140)
Recommandation	VWR 111-0206
Matériau approprié:	A2B2E2K2P3
Recommandation	VWR 111-0059

### 8.4 Informations complémentaires

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien

en vue.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) aspect	
État	liquide
Couleur	incolore
b) odeur	Aucune donnée disponible
c) seuil olfactif	Aucune donnée disponible

#### Données de sécurité

d) pH	Aucune donnée disponible
e) point de fusion/point de congélation	-30°C
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	110°C (1013 hPa)
g) point d'éclair	Aucune donnée disponible
h) taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
i) inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Limite inférieure d'explosivité (Vol%)	Aucune donnée disponible
Seuil maximal d'explosion (Vol%)	Aucune donnée disponible
k) pression de vapeur	Aucune donnée disponible
l) densité de vapeur	Aucune donnée disponible
m) densité relative	1,18 g/cm <sup>3</sup> (20°C)
n) solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau (g/l)	Aucune donnée disponible
à °C:	
Soluble (g/l) dans	Aucune donnée disponible
o) coefficient de partage: n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
p) température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
q) température de décomposition	Aucune donnée disponible
r) viscosité	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	2,3 mPa*s (15°C)
s) propriétés explosives	non applicable
t) propriétés comburantes	non applicable

### 9.2 Autres informations

Densité apparente	Aucune donnée disponible
indice de réfraction	Aucune donnée disponible
constante de dissociation	Aucune donnée disponible
tension de surface	Aucune donnée disponible
Constante d'Henry	Aucune donnée disponible

---

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

## 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction(s) explosive(s) avec: Métaux alcalins Métal alcalino terreux alcalies (bases) Vive réaction avec: métaux légers Métaux pulvérulents Réaction exothermique avec: Eau Substance, organique

## 10.4 Conditions à éviter

Humidité

## 10.5 Matières incompatibles

Métal.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

## 10.7 Indications diverses

Aucune donnée disponible

---

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### **Effets aigus**

Toxicité orale aiguë

Dose efficace

Aucune donnée disponible

espèce:

Aucune donnée disponible

Temps d'exposition

remarque

source

Toxicité dermique aiguë

Dose efficace

Aucune donnée disponible

espèce:

Aucune donnée disponible

Temps d'exposition

remarque

source

Toxicité inhalatrice aiguë

Dose efficace

Aucune donnée disponible

espèce:

Aucune donnée disponible

Temps d'exposition

remarque

source

### **Effet irritant et caustique**

Irritation primaire de la peau

Temps d'exposition

espèce:

Résultat

Irritation des yeux

Temps d'exposition

espèce:

Résultat

Irritation des voix respiratoires

Temps d'exposition

espèce:

Résultat

### **Sensibilisation**

En cas de contact avec la peau

non sensibilisant.

En cas d'inhalation

non sensibilisant.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

Peut irriter les voies respiratoires.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

négligeable

### **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

#### **Cancerogénéité**

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

#### **Mutagénéité des gamètes/Génotoxicité**

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

#### **Danger par aspiration**

négligeable

## 11.2 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## 11.3 Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

---

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Écotoxicité

#### **Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson**

CL50: Aucune donnée disponible  
EC50  
espèce:  
Temps d'exposition

#### **Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons**

CL50: Aucune donnée disponible  
EC50  
espèce:  
Temps d'exposition

#### **Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia**

CL50: Aucune donnée disponible  
EC50  
espèce:  
Temps d'exposition

#### **Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia**

CL50: Aucune donnée disponible  
EC50  
espèce:  
Temps d'exposition

#### **Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues**

CL50: Aucune donnée disponible  
EC50  
espèce:  
Temps d'exposition

#### **Chronique (à long terme) toxicité pour les algues**

CL50: Aucune donnée disponible  
EC50  
espèce:  
Temps d'exposition

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

o) coefficient de partage: n-octanol/eau

Aucune donnée disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT

Aucune donnée disponible

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

---

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Élimination appropriée / Produit**

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code des déchets produit

06 01 02 (hydrochloric acid)

#### **Élimination appropriée / Emballage**

### 13.2 Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

---

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1 Transport par voie terrestre (ADR/RID)

N° UN	1789
Désignation officielle pour le transport	HYDROCHLORIC ACID
Classe(s)	8
Code de classification :	C1
Groupe d'emballage	II
Étiquette de danger	8

### 14.2 Transport maritime (IMDG)

N° UN 1789  
Désignation officielle pour le transport HYDROCHLORIC ACID  
Classe(s) 8  
Code de classification : C1  
Groupe d'emballage II  
Marine polluant  
Groupe de ségrégation

#### 14.3 Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

N° UN 1789  
Désignation officielle pour le transport HYDROCHLORIC ACID  
Classe(s) 8  
Code de classification : C1  
Groupe d'emballage II

#### 14.4 Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

---

#### 15. Informations relatives à la réglementation

##### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe risque aquatique (WGK) 1

##### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

---

#### 16. Autres informations

##### 16.1 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

R34	Provoque des brûlures.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

##### 16.2 Indications diverses

Indications de changement

mise à jour générale

*Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.*

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE  <b>LESSIVE DE SOUDE</b>	Nom du document : <b>FDS_NaOH</b>
		Date de modification :
	Conformément au Règlement (UE)N° 453/2010 règlement REACH (CE) n° 1907/2006	Date de création : 15/11/2010 Rév n° : 0

### RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise :

#### 1.1 Identification du produit :

**Nom du produit** : LESSIVE DE SOUDE 30 à 50%  
**Nomenclature IUPAC** : Hydroxyde de sodium, solution aqueuse  
**N° Index annexe VI** : 011 - 002 - 006  
**N° CAS** : 1310-73-2  
**N° d'enregistrement REACH** : 01-2119457892-27-0028

**Synonyme(s)** : Lessive de soude, Hydroxyde de sodium, Lessive caustique, Hydrate de soude.

#### 1.2 Utilisation du produit :

Industrie chimique - Formulation - Industrie textile - Métallurgie (Aluminium)- Papeterie - Industrie du savon – Détergents- Industrie électronique - Industrie agroalimentaire- Réactif de laboratoire.

#### 1.3 Identification de la société :

**Raison sociale** : Société des Produits Chimiques d'Harbonnières  
**Adresse** : Route de Guillaucourt 80131 Harbonnières FRANCE  
**Téléphone/Fax** : 00 33(3) 22 85 76 31 / 00 33(3) 22 85 76 31  
**Adresse e-mail** : sc.qualité@spch.fr  
**Adresse internet** : <http://www.spch-chemicals.com>

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence :

**ORFILA** : (33) 1 45 42 49 49

### RUBRIQUE 2 – Identification des dangers :

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

**Selon le égaleme (CE) 1272/2008** : Skin Corr. 1A : **H314** Provoque de graves brûlure de la peau et des lésions oculaires  
 Met Corr. 1 : **H290** Peut être corrosif pour les métaux.

**Limites de concentrations spécifiques** : Skin Corr. 1A; **H314** : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires: C ≥ 5 %

**Selon la directive 67/548/CEE** : C : Corrosive.  
 R35 : Provoque de graves brûlures

**Selon la directive 1999/45/CE** : NA

#### 2.2 Elément d'étiquetage selon le règlement CLP 1272/2008 :



**Pictogramme(s) de danger** :  
**Mention(s) d'avertissement** : Danger

**Mention(s) de danger**

**H314** Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.  
**H315** Provoque une irritation cutanée  
**H319** Provoque une sévère irritation des yeux  
**H290** Peut être corrosif pour les métaux

**Mention(s) de mise en garde :**

Généraux :

Non concerné

Prévention :

**P260** Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols**P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :

**P303+P361+P353** : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.**P310** : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.**P305+P351+P338** : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.**Stockage**

: Pas de données disponibles

**Elimination**

: Pas de données disponibles

2.3 Autres dangers

: Pas d'autres dangers connus.

**RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants**

Nom du produit	Formule globale	Poids moléculaires	Numéro CAS	Numéro CE (EINECS)	Classification par rapport à CLP	Concentration
LESSIVE DE SOUDE	NaOH	40,01 g.mol <sup>-1</sup>	1310-73-2	215-185-5	Skin Corr. 1A : H314 Met Corr. 1 : H290	30 – 50%

**RUBRIQUE 4 – Premiers secours :**

Équipement de protection individuelle approprié pour les secouristes (voir paragraphe 8)

Sous la douche, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé (y compris les chaussures).

4.1 Description des premiers secours :**Contact avec la peau et les yeux**: Contact avec la peau : Laver la peau atteinte à l'eau courante. Médecin d'urgence dans tous les cas.Contact avec les yeux : Sans perdre de temps, rincer les yeux à l'eau tiède pendant 15 minutes en maintenant les paupières largement écartées. Ophtalmologiste d'urgence dans tous les cas.**Ingestion**

: Prévoir d'urgence un transport vers un centre hospitalier.

Si le sujet est parfaitement conscient :

Faire rincer la bouche et les lèvres à l'eau fraîche.

Ne pas donner à boire.

Ne pas faire vomir.

Si le sujet est inconscient :

Gestes classiques de réanimation.

**Inhalation (aérosols)**

: Ecarter le sujet au plus tôt de la zone polluée.

Transporter le sujet allongé, tronc relevé à l'air libre.

Oxygène ou réanimation respiratoire si nécessaire.

Consulter un médecin en cas de symptômes respiratoire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

En cas d'ingestion : Douleur buccale, rectosternales et épigastrique. Vomissement fréquents et habituellement sanglants. Les complications susceptibles d'être observées dans les jours suivants : hémorragies digestives, perforations œsophagiennes, choc, détresse respiratoire.  
En cas de contact avec la peau : Graves lésions profondes.  
En cas de contact avec les yeux : Opacités cornéennes, glaucome, cataracte.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaire :

Rincer abondamment à l'eau la zone entrée en contact avec la substance. Consulter un médecin.

**RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie :**5.1 Moyens d'extinction :

**Moyens d'extinction appropriés** : L'eau est déconseillée si elle peut entrer en contact avec le produit. En cas d'incendie au voisinage, tous les moyens d'extinction sont admis et il est conseillé de refroidir l'extérieur des réservoirs de soude par pulvérisation d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Eau si elle peut entrer en contact avec le produit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

**Produits de combustion dangereux** : Formation de gaz inflammables au contact de certains métaux à haute température.  
 Réaction exothermique au contact de l'eau (libère de la chaleur).  
 Le produit est incombustible

5.3 Conseils aux pompiers :

**Mesures de protection** : Eviter le contact avec les yeux et la peau. Isoler la zone. Si possible, sans exposer le personnel tenter d'arrêter la fuite.

**Equipements de protections particuliers** : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection anti-acides (scaphandre)

**RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**Pour les non-secouristes**

Equipements de protection : Port de gants de protection à résistance chimique (selon la norme EN374-3), lunettes de protection, combinaison antiacide, bottes antidérapantes en PVC.  
 Flamme, ventilation, poussières : Pas de données disponibles  
 Procédures d'urgence : Pas de données disponibles

**Pour les secouristes**

Vêtements appropriés : Protection respiratoire en cas d'aérosol : masque de protection adapté facial total avec cartouche à particules de type P2 ou P3 (norme EN143)  
Protections des mains : gants de protection à résistance chimique Etanche (norme EN374-3). Poste d'eau à proximité.  
Protection des yeux : lunettes de protection et si risque de projection : lunettes chimiques étanches / écran facial.

Protection de la peau : vêtements couvrants étanches. Survêtement / botte antidérapantes en PVC, néoprène si risque de projection. Douche à proximité.  
 Vêtements non appropriés : Pas de données disponibles

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Eviter de déverser dans l'environnement (égouts, rivières, sols,...).  
Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement. Respecter les réglementations locales et nationales sur les rejets aqueux.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** :

- En cas de déversement** : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Isoler la zone.  
Si possible, sans exposer le personnel, tenter d'arrêter la fuite.
- Procédures de nettoyage** : *Petites quantités* : Absorber sur de la terre ou du sable et récupérer le déchet dans un récipient fermé compatible .  
Après nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.
- Grandes quantités* : Endiguer. Récupérer le maximum de liquide dispersé à l'aide de matériel compatible .  
Traiter le sol contaminé.
- Autres informations** : Pas de données disponibles

## RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage :

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** :

- Manipulation** : Manipuler en évitant les projections.  
**Dilution** : ajouter le produit dans l'eau, mais jamais l'inverse.  
Transvaser de préférence par pompe ou par gravité.
- Hygiène** : Ne pas fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Se laver après toute manipulation.
- 7.2 Conditions de stockage** : Dans un local sec et bien aéré. Température de stockage > 20°C.  
Conserver en récipients d'origine, fermés.  
A l'écart des produits réactifs.  
Prévoir une cuvette de rétention et sol imperméable résistant à la corrosion.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** : Pour toute(s) utilisation(s) particulière(s), consulter le fournisseur.

## RUBRIQUE 8 – Contrôle de l'exposition/protection individuelle :

**8.1 Paramètres de contrôle** :

- VLNEP (Directive 98/24/CE)** : VME = 2mg/m<sup>3</sup>  
**VLNEP (Directive 2004/37/CE)** : Pas de données disponibles  
**VLBN (Directive 98/24/CE)** : Pas de données disponibles  
**Autres valeurs limites** : Pas de données disponibles

**8.2 Contrôle de l'exposition** :

- Contrôles techniques appropriés** : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers. Veiller à tenir compte des valeurs limites d'exposition
- Mesures de protections individuelles** : Port de vêtements de protection pour le corps, les mains, les yeux en matières conseillées : PVC, néoprène, ...
- Protection des yeux/du visage** : Lunettes de protection portées dans tous les cas d'opérations industrielles. Si risque de projections, lunettes chimiques étanches / écran facial.  
Fontaine oculaire à proximité.

<b>Protection de la peau</b>	: Vêtements couvrants étanches anti-acides. Survêtement / bottes antidérapantes en PVC, néoprène si risque de projections. Gants de protection à résistance chimique étanches (norme EN374-3) Douche à proximité.
<b>Protection respiratoire</b>	: En cas d'aérosols, masque de protection facial total avec cartouche de type P2 ou P3 (norme EN 143).
<b>Risques thermiques</b>	: Pas de données disponibles

## RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques essentielles :

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

<b>Aspect</b>	: Liquide visqueux translucide
<b>Odeur</b>	: Inodore
<b>Seuil olfactif</b>	: NA
<b>pH</b>	: 14
<b>Point de fusion/congélation</b>	: Solution à 30% : + 3°C Solution à 50% : + 12°C
<b>Point initial et intervalle d'ébullition</b>	: A 1013 mbar de 115°C à 144°C.
<b>Point éclair</b>	: NA
<b>Taux d'évaporation</b>	: Pas de données disponibles
<b>Inflammabilité</b>	: NA
<b>Limites d'inflammabilité/d'explosivité</b>	: NA
<b>Pression de vapeur</b>	: 2 hPa à la température de 20°C
<b>Densité de vapeur</b>	: 0,6 (vapeur d'eau)
<b>Densité relative</b>	: De 1,33 à 1,52
<b>Solubilité(s)</b>	: <b>Hydrosolubilité</b> : miscible en toutes proportions. <b>Liposolubilité</b> : NA
<b>Coefficient de partage octanol/eau</b>	: NA
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	: NA
<b>Température de décomposition</b>	: NA
<b>Viscosité</b>	: 10,5 mPa.s à la température de 20°C (solution à 30%) 78 mPa.s à la température de 20°C (solution à 50%)
<b>Propriétés explosives</b>	: NA
<b>Propriétés comburantes</b>	: NA

9.2 Autres informations : Pas de données disponibles

## RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité :

10.1 <u>Réactivité</u>	: <b>Eau</b> : la dilution est exothermique <b>Acides forts</b> : la neutralisation est exothermique <b>Métaux</b> : zinc – aluminium – cuivre (formation d'hydrogène) – métaux alcalins – métaux alcalino-terreux (réaction exothermique / formation d'hydrogène) <b>Produits</b> : acétaldéhyde – acroléine – acrylonitrile – alcool allylique (polymérisation violente) – hydrocarbure halogéné – anhydride maléique – brome – nitroparaffine – nitroaromatiques – oléums – tétrahydrofurane (réaction violente voire explosive) – peroxydés
10.2 <u>Stabilité chimique</u>	: Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.3 <u>Possibilité de réactions dangereuses</u>	: <b>Eau</b> : la dilution est exothermique <b>Acides forts</b> : la neutralisation est exothermique
10.4 <u>Conditions à éviter</u>	: Néant
10.5 <u>Matières incompatibles</u>	: zinc – aluminium – cuivre (formation d'hydrogène) – métaux alcalins – métaux alcalino-terreux (réaction exothermique / formation d'hydrogène)

- 10.6 Produits de décompositions dangereux : A haute température : par corrosion des métaux, formation d'hydrogène inflammable et explosible.
- Autres données** : Produit sensible au dioxyde de carbone de l'air (carbonatation).

### RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques :

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

- Toxicité aiguë** : Brûlures graves du tube digestif.  
Risques de perforation des voies digestives.  
État de choc.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Très corrosif pour la peau.
- Lésion oculaires graves/irritation oculaire** : Très corrosif pour les yeux.  
Lésions graves avec séquelles possibles si un lavage n'est pas effectué rapidement.  
Atteinte de tous les tissus de l'œil.  
Risque de perte de la vue.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Provoque de graves brûlures.  
Lésions graves avec séquelles possibles si un lavage n'est pas effectué rapidement.  
Guérison lente.  
Cicatrices parfois rétractiles.  
Dermites possibles par contacts répétés avec les solutions diluées.
- Mutagenicité sur les cellules germinales** : D'après les données disponibles : non mutagène
- Cancérogénécité** : D'après les données disponibles : non génotoxique / non cancérogène
- Toxicité pour la reproduction** : D'après les données disponibles : non toxique pour la reproduction
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles**  
Exposition unique : Pas de données disponibles  
Exposition répétée : Pas de données disponibles
- Danger par aspiration** : Pas de données disponibles

### RUBRIQUE 12 – Informations écologiques :

#### 12.1 Toxicité :

- Poissons** : LC50 (*Gambusia affinis*), 96h : 72 mg/l conditions : pH > 10  
LC50 (*Oncorhynchus mykiss*), 96h : 45 mg/l conditions : pH = 8
- Crustacés** : Daphnie, LC100 ≥ 156 mg/l conditions : 9,1 < pH < 9,5  
Espèces diverses, EC 80, 48h, de 33 à 100 mg/l conditions : pH > 10
- Algues** : Létal à pH > 8,5
- Autres** : Pas de données disponibles

#### 12.2 Persistance et dégradabilité :

- Dégradabilité abiotique** : Air, neutralisation (CO<sub>2</sub> atmosphérique), t<sub>1/2</sub> = 13 secondes  
Produits de dégradation : carbonate de soude (aérosol).  
Eau : résultat : ionisation instantanée.  
Augmentation du pH.  
Produits de dégradation : sels.  
Sol : ionisation / neutralisation
- Dégradabilité biotique** : Aérobie : résultat : non applicable.  
Anaérobie : résultat : non applicable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Non bioaccumulable

**Coefficient de partage octanol-eau** : Pas de données disponibles  
**Facteur de bioconcentration** : Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol :

**Adsorption** : Pas de données disponibles  
**Lixiviation** : Pas de données disponibles  
**Répartition entre les compartiments** : Pas de données disponibles  
**Tension superficielle** : Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

**Résultats d'évaluations PBT** : D'après les données disponibles non PBT  
**Résultats d'évaluations vPvB** : D'après les données disponibles non vBvB

12.6 Autres effets néfastes :

**Potentiel de formation d'ozone photochimique** : Pas de données disponibles  
**Potentiel photochimique d'appauvrissement de la couche d'ozone** : Pas de données disponibles  
**Potentiel de perturbation du système endocrinien** : Pas de données disponibles  
**Potentiel de réchauffement global** : Pas de données disponibles

### **RUBRIQUE 13 – Considération relatives à l'élimination :**

13.1 Méthode de traitement des déchets :

**Récipients appropriés** : Fût en acier inoxydable, acier ébonité, PVC  
**Traitement des déchets de la substance** : Traiter les déchets dans un centre agréé en conformité avec les réglementations locales et nationales.  
**Traitement de la substance** : Traiter le produit dans un centre agréé en conformité avec les réglementations locales et nationales  
**Traitement des emballages contaminés** : Nettoyer le récipient avec de l'eau.  
Récupérer l'eau usée pour traitement ultérieur.  
Traiter les emballages nettoyés en conformité avec les réglementations locales et nationales  
**Propriétés physiques/chimiques influentes** : Base forte  
**Élimination et environnement** : Diluer abondamment avec de l'eau.  
Neutraliser à l'acide.  
Traiter en conformité avec les réglementations locales et nationales .

<b>RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport :</b>
--

14.1 Identification :

**N° ONU** : 1824  
**Nom d'expédition des nations unies** : Hydroxide de sodium en solution

14.2 Classification de danger pour le transport :14.2.1 Voies terrestres et fluviales (RID/ADR) :

**Classe** : 8  
**N° d'identification du danger** : 80  
**N° d'identification de la matière** : 1824  
**Groupe d'emballage** : II  
**Etiquetage** : CORROSIF – 8 -  
**Dénomination RID/ADR** : Hydroxide de sodium en solution

14.2.3 Voie maritime (code IMDG) :

**N° ONU** : 1824  
**Classe** : - 8 -  
**Etiquetage** : CORROSIF – 8 -  
**N° fiche de danger** : F-A, S-B  
**Groupe d'emballage** : II  
**Dénomination IMDG** : Hydroxyde de sodium en solution  
**Polluant maritime** : Non

14.2.4 Voie aérienne (IATA) :

**N° UN** : 1824  
**Classe** : 8  
**Etiquetage** : CORROSIVE – 8 -  
**Groupe d'emballage** : II  
**PSN** : Sodium Hydroxyde Solution

<b>RUBRIQUE 15 – Informations réglementaires :</b>
--

- Un Rapport de Sécurité Chimique a été établi dans le cadre de l'enregistrement de la substance selon le règlement REACH (CE) N° 1907/2006.
- Conformément au Règlement (UE)N°453/2010
- Règlement REACH (CE) No 1907/2006

**RUBRIQUE 16 – Autres informations :**

<b>Références bibliographiques</b>	: Fiche toxicologique INRS n°20 : soude caustique et solutions aqueuses. Rapport sur la sécurité chimique dans le cadre de l'enregistrement selon le règlement REACH CE 1907/2006
<b>N° dans l'annexe règlement (CE) 1272/2008</b>	: 011-002-00-6
<b>N° CE (EINECS)</b>	: 215-185-5
<b>Rejets</b>	: Loi n°76-663 du 19/07/76 et arrêté du 02/02/98.
<b>Cosmétiques</b>	: Arrêté du 08/09/93 modifiant et complétant l'arrêté du 16/08/85 modifié fixant la liste des substances vénéneuses pouvant entrer dans la composition des produits cosmétiques et des produits d'hygiène corporelle et les avertissements devant figurer sur les récipients, emballages ou notices.
<b>Alimentarité</b>	: Arrêtés du 27/10/75 et du 29/10/87 : produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

**Modifications apportés :**

Section de la FDS mise à jour	Type	Date
Totalité de la FDS	Création sous format selon le règlement (UE) N° 453/2010 du 20 mai 2010.	15/11/2010

**AUTRES :****Inventaires :**

TSCA (USA) : inscrit  
 ENCS (Japon) : 1-410  
 DSL (Canada) : inscrit  
 ECL (Corée) : KE-31487  
 AICS (Australie) : inscrit

**SYMBOLE DE DANGER SELON LA DPD :**

**C** – Corrosif

**R35** : Provoque de graves brûlures.

**S26** : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**S37/39** : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux / du visage.

**S45** : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Définitions :**

VLNEP (Rubrique 8) : Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle.  
 VLBN (Rubrique 8) : Valeurs limites biologiques nationales.  
 PBT : Persistent, Bioaccumulative and Toxic.  
 vPvB : Very Persistent, Very Bioaccumulative.

**DIVERS :**

L'information donnée correspond à l'état actuel de notre connaissance et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Elle n'exonère, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement, ni de dispenser l'information et la formation nécessaire aux salariés concernés. Une attention particulière sera apportée à la formation des nouveaux utilisateurs.